

LEDEVOIR

CINÉMA

Hommage à la monteuse Ziva Postec
B3

MONDE

Une peine de 47 mois de prison pour Paul Manafort
A7

CAHIER **2**

ZEITGEIST

Des aventurières aux pays des montagnes
B10



III AFFAIRE SNC-LAVALIN

« Ça fait partie de notre job »

Justin Trudeau regrette l'« érosion de confiance » entre son bureau et Jody Wilson-Raybould, mais pas les interventions en faveur du géant québécois

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Justin Trudeau regrette peut-être l'« érosion de confiance » entre son bureau et son ancienne ministre de la Justice révélée pendant l'affaire SNC-Lavalin, mais il ne regrette pas les interventions qui ont été faites par lui ou son entourage en faveur du géant québécois. Elles étaient nécessaires pour préserver des emplois. Et il laisse entendre que Jody Wilson-Raybould n'était tout simplement pas disposée à les entendre.

« Il y avait effectivement une différence de perspectives », a reconnu jeudi M. Trudeau au cours d'une conférence de presse se voulant sa réplique à toute l'affaire qui secoue son gouvernement.

« On considérerait que M^{me} Wilson-Raybould était toujours disposée à considérer de nouveaux facteurs dans cette décision. On apprend maintenant que non seulement elle n'était pas ouverte à ça, mais elle considérerait que

chaque fois qu'on lui en parlait, c'était inapproprié. Pour moi et mon équipe, continuer à parler d'un enjeu aussi important, ça fait partie de notre job. »

Les témoignages en comité parlementaire mercredi ont permis d'apprendre que M^{me} Wilson-Raybould s'est décidée en sept jours à ne pas intervenir pour ordonner à la directrice des poursuites pénales (DPP) de négocier un accord de poursuite suspendue (APS).

Était-il acceptable que sa ministre se ferme si rapidement dans le processus ? M. Trudeau a refusé de répondre, plaidant que des causes impliquant SNC-Lavalin étaient devant les tribunaux. « Ce serait inapproprié pour moi de partager mon opinion là-dessus. »

Sur le fond, M. Trudeau estime que son gouvernement avait raison de revenir à la charge dans ce dossier en raison des milliers d'emplois en jeu. Il estime ne pas avoir été malhonnête lorsqu'il a qualifié de « fausses » les allégations contenues dans l'article du *Globe and Mail* à

VOIR PAGE A 2 : CRISE



Justin Trudeau

JUSTIN TANG LA PRESSE CANADIENNE



Les suffragettes québécoises vont se rendre à 15 reprises au parlement à Québec, entre 1922 et 1940, afin de militer pour l'obtention du droit de vote des femmes. Ici à l'une de ces occasions, par un hiver des années 1920, on voit Idola Saint-Jean, Antoinette Mercure et Nora Sampson de l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec.

COLLECTION ALAIN GARIÉPY, ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Voter et s'émanciper

Au Québec, les femmes ont dû lutter pendant près d'un siècle pour pouvoir retourner aux urnes, rappelle l'historienne Denyse Baillargeon

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
LE DEVOIR

Républicain, le chef patriote Louis-Joseph Papineau se prononce contre le droit de vote accordé aux femmes jusqu'aux années 1830. Il dit : « Quant à l'usage de faire voter les femmes, il est juste de le détruire. »

Un réactionnaire, ce Papineau ? Mais non. Inspiré par la générosité des idées de Jean-Jacques Rousseau, il en adopte aussi les travers, montre Denyse Baillargeon dans *Repenser la nation*, l'histoire la plus complète publiée à ce jour pour qui souhaite comprendre l'histoire du suffrage féminin au Québec.

Au XIX^e siècle, une conception masculine de la citoyenneté devient plus

que jamais le propre des démocraties. Tout comme les révolutionnaires français ou anglais, les patriotes de 1837-1838 vont considérer que le droit de vote est à réserver aux hommes, au prétexte que ce sont eux qui assurent la défense du bien commun. Ils croient volontiers que la maternité et l'éducation sont les premiers devoirs des femmes et que, conséquemment, leur contribution à la nation les confine à la sphère privée.

Très avancés sur bien des tableaux sociaux, les patriotes tournent néanmoins le dos à la représentation des femmes, et cela, au nom même de leur idéal républicain, dans l'état d'esprit qui gouverne alors les consciences tumultueuses de ces révolutionnaires.

Quelques années plus tôt, rappelle Denyse Baillargeon, cette opposition au droit de vote des femmes ne constitue pas un point de vue com-

mun aux patriotes, mais bien à leurs opposants. Ce n'est que graduellement que cette idée de l'exclusion des femmes, défendue d'abord par des Torys impérialistes, va se généraliser. En 1832, durant une élection partielle âprement disputée, on voit désormais cette position se cristalliser : la présence des femmes au bureau de scrutin est plus contestée que jamais. L'idée que seuls les hommes ont les capacités de développer et d'affirmer des convictions politiques s'affirme.

Deux ans plus tard, les députés de l'Assemblée, tous des hommes, adoptent une première loi excluant les femmes du vote.

Pourtant, rappelle l'historienne, le vote des femmes était à majorité favorable aux patriotes. Ce ne sont donc pas des motifs électoralistes qui

VOIR PAGE A 4 : FEMMES

III JUSTICE

Action collective autorisée contre des sites de réservation hôtelière

KARL RETTINO-PARAZELLI
LE DEVOIR

La Cour supérieure du Québec vient d'autoriser une action collective qui pourrait permettre à des centaines de milliers de Québécois d'être dédommagés après avoir payé des frais hôteliers obligatoires dissimulés sur des sites de réservation comme Expedia.ca.

Dans une décision rendue mardi, la juge Chantal Lamarche a autorisé la demande d'action collective déposée il y a un peu plus d'un an par Dany Lussier. Celui-ci a fait valoir qu'il a dû acquiescer des frais hôteliers obligatoires lors de la réservation d'un forfait de quatre nuits à Las Vegas sur le site Expedia.ca en janvier 2017, et que ces frais n'étaient pas inclus dans le prix total affiché au départ.

Il a soutenu que l'existence de ces frais obligatoires mal affichés lors du processus de réservation contrevient à différents articles de la Loi sur la protection du consommateur (LPC) et du Règlement sur les agents de voyages.

Concrètement, M. Lussier affirme avoir dû payer des frais obligatoires de 29,48 \$US par nuitée qui ne sont apparus qu'à la toute fin du processus de réservation, en petits caractères. Il estime donc que le site Expedia.ca contient des informations « fausses » et « trompeuses », alors que la LPC

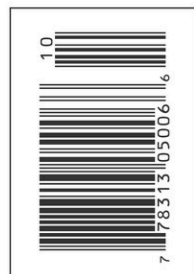
VOIR PAGE A 2 : ACTION

D

Pour suivre l'actualité en continu et lire nos critiques de spectacles, consultez nos plateformes numériques.

INDEX

Avis légaux..... B8
Culture..... B1
Décès..... A4
Économie..... B6
Éditorial..... A8
Grille TV..... B2
Idées..... A9
Météo..... B9
Monde..... A6
Mots croisés..... B9
Sports..... B9
Sudoku..... B9



Scheer et Singh réclament une rencontre d'urgence du Comité permanent de la justice

CRISE

SUITE DE LA PAGE A 1

l'origine de toute cette affaire. « Il n'y a jamais eu de pression inappropriée. »

Et comment explique-t-il le fait d'avoir rappelé à sa ministre qu'il était le député de Papineau? « Ce commentaire n'était pas de nature partisane. C'est notre travail en tant que parlementaires de défendre les intérêts des communautés qui nous élisent pour les représenter. »

Le chef conservateur, Andrew Scheer, qui demande la démission de M. Trudeau dans cette affaire, a remis en question l'argument des 9000 emplois mis en avant par le premier ministre.

Selon lui, il n'existe aucune analyse « pour soutenir l'affirmation que des emplois seront perdus ». « Cette interférence n'avait rien à voir avec les emplois. Il s'agissait de protéger une société bien branchée ayant des liens avec le Parti libéral et disposant d'une armée de lobbyistes. »

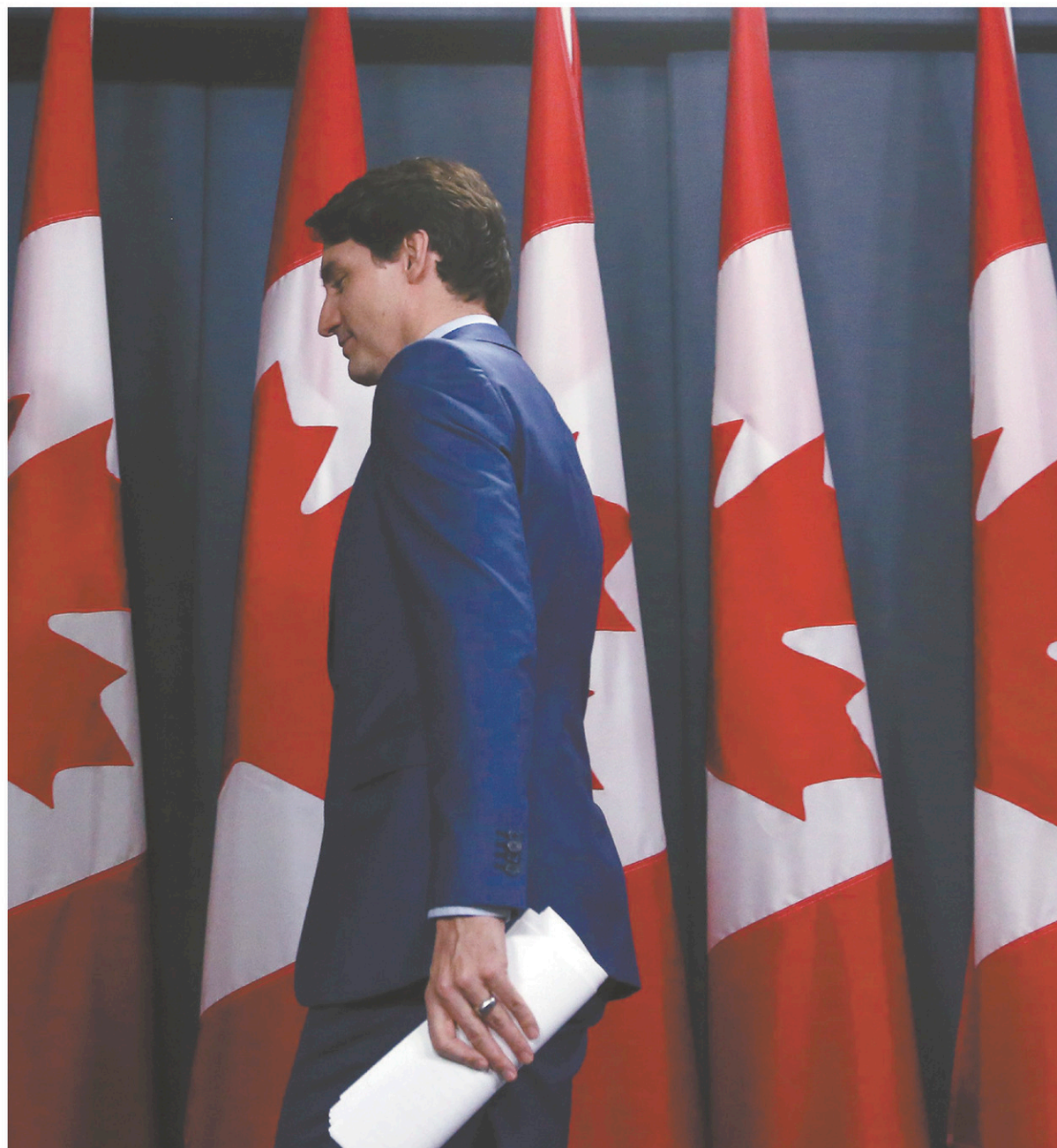
Le bloquiste Gabriel Ste-Marie s'insurge de cette surdité des autres partis d'opposition. « C'est là qu'on voit que tant les néodémocrates que les conservateurs tapent sur les libéraux juste pour faire des gains politiques, mais on ne sent pas que la protection des emplois et du siège social les intéresse. »

Sur Twitter, le chef néodémocrate, Jagmeet Singh, a soutenu que « les Canadiens ont perdu confiance » et déploré que M. Trudeau ait tenté de discréditer M^{me} Wilson-Raybould.

Conservateurs et néodémocrates se sont en outre alliés pour réclamer une rencontre d'urgence du Comité permanent de la justice d'ici cinq jours, afin d'y discuter de la possibilité de réinviter l'ancienne ministre à comparaître.

Des regrets

Le premier ministre a par ailleurs promis d'apprendre de tout cet épisode. Le gouvernement sollicitera l'avis d'experts sur plusieurs enjeux, notamment le double rôle qu'occupent les ministres de la Justice canadiens en agissant aussi comme procureur général. Un avis sera aussi sollicité concernant « les politiques et les pratiques opération-



Justin Trudeau a reconnu qu'il avait visiblement mal jaugé les sentiments de l'ancienne ministre Jody Wilson-Raybould dans l'affaire SNC-Lavalin.

FRED CHARTRAND LA PRESSE CANADIENNE

nelles du conseil des ministres, de la fonction publique et du personnel politique sur des questions juridiques et de façon plus générale.

M. Trudeau a en outre reconnu qu'il avait visiblement mal jaugé les senti-

ments de son ancienne ministre dans toute cette affaire.

« Ce qui est devenu clair, c'est que la confiance s'est érodée entre mon bureau — plus précisément mon ancien secrétaire principal [Gerald Butts] — et

l'ancienne ministre de la Justice et procureure générale. Je n'étais pas au courant de cette érosion de confiance. En tant que premier ministre et chef du conseil des ministres, j'aurais dû l'être. »

Le premier ministre a laissé entendre que ses deux ministres démissionnaires pourront rester au sein du caucus. « M^{me} Wilson-Raybould et la D^{re} [Jane] Philpott ont toutes deux indiqué qu'elles désiraient continuer d'être membres du caucus libéral, ce qui veut dire qu'elles croient encore fondamentalement en notre programme. »

Et à ceux qui trouvent qu'il ne fait peut-être pas preuve d'assez de poigne, M. Trudeau a ceci à dire: « Il y a plusieurs styles de leadership. Une des théories est que les leaders les plus efficaces sont ceux qui privilégient l'affrontement et qui sont durs à l'excès. Ce n'est pas ce que je crois. Je crois que le leadership, c'est une affaire d'écoute, d'apprentissage et de compassion. »

La députée Celina Caesar-Chavannes ne partage pas cette impression que son chef a de lui-même. Sur son compte Twitter, elle a repris cette citation de M. Trudeau et y a joint ceci: « Je suis venue te voir. Deux fois. Tu te souviens de ta réaction? »

La députée libérale avait appuyé chacune des deux ministres après leur démission respective. Elle a annoncé qu'elle ne serait pas candidate cet automne. Elle n'a pas répondu à l'appel du *Devoir*.

Genèse d'un mois de scandale

L'ex-ministre de la Justice, Jody Wilson-Raybould, a accusé le premier ministre et son entourage la semaine dernière de lui avoir fait subir des pressions indues et répétées, dans le but de la convaincre d'intervenir pour négocier un accord de réparation avec SNC-Lavalin.

Gerald Butts a nié cette version des faits, mercredi, martelant que ses collègues et lui-même avaient simplement tenté de convaincre M^{me} Wilson-Raybould de solliciter un avis juridique externe pour l'aider à prendre une décision finale.

SNC-Lavalin fait face à des accusations de fraude et de corruption. La DPP a annoncé, le 4 septembre dernier, qu'elle ne négocierait pas d'APS — ce qui lui aurait permis d'éviter une condamnation en échange d'un aveu de culpabilité et d'une amende salée.

M^{me} Wilson-Raybould a démissionné du cabinet il y a trois semaines. Son amie et collègue Jane Philpott lui a emboîté le pas lundi.

Avec Marie Vastel

Frais cachés : des centaines de milliers de Québécois pourraient être dédommagés

ACTION

SUITE DE LA PAGE A 1

prévoit que « le prix annoncé [par un commerçant, un fabricant ou un publicitaire] doit comprendre le total des sommes que le consommateur devra déboursier pour l'obtention du bien ou du service ».

Cause défendable

La juge Lamarche considère que les arguments avancés par M. Lussier sont défendables et elle lui permet donc d'exercer une action collective au nom de tous les consommateurs québécois qui ont effectué une réservation hôtelière par l'entremise des sites Expedia.ca, Hotels.com ou Travelocity.ca « et qui ont dû obligatoirement déboursier, pour pouvoir bénéficier de leur réservation, un montant supplémentaire au prix total affiché au moment de la réservation, depuis le 10 janvier 2015 ».

Selon les avocats du cabinet Kugler Kandestin qui représentent le demandeur, l'action collective pourrait toucher des « dizaines, voire des centaines de

milliers de consommateurs ». Seuls les sites de réservation visés connaissent le nombre exact de clients concernés.

Lors de leurs représentations, les sites de réservation ont fait valoir que l'action collective n'est pas défendable parce que les frais obligatoires apparaissent à un moment ou à un autre lors de la transaction. Ils ont également soutenu que la Loi sur la protection du consommateur interdit à un commerçant « d'exiger » un prix supérieur à celui qui est annoncé.

Or, les frais en question sont exigés par les hôtels, et non par les sites transactionnels, ont-ils plaidé.

« Ce sera au juge saisi du fond de décider, à la lumière de l'ensemble des faits qui auront été prouvés, si l'argument soulevé par les défenderesses voulant qu'elles ne violent pas [un des articles de la LPC] parce que les frais hôteliers ne sont pas exigés par elles doit prévaloir », note la juge Lamarche.

Procès attendu

La demande d'action collective devrait maintenant faire l'objet d'un procès pour qu'un juge puisse se pencher sur différentes questions de droit et déter-

miner, s'il y a lieu, le montant des indemnités à verser aux consommateurs. En vertu de la décision de la juge Lamarche, Dany Lussier pourra réclamer des dommages correspondant à la somme des frais hôteliers obligatoires payés depuis le 10 janvier 2015 et des dommages punitifs.

M^e Pierre Boivin, l'un des procureurs représentant M. Lussier, souhaite aller en procès « le plus vite possible », « peut-être d'ici un an ou deux ». Il se pourrait également que l'action collective fasse l'objet d'un règlement à l'amiable.

À ce stade-ci, il n'est donc pas certain que les consommateurs qui ont utilisé les sites de réservation visés obtiendront une indemnité, mais M^e Boivin « a très bon espoir que les consommateurs vont être dédommagés au bout du compte ».

« Ce que je retiens de la décision du juge, c'est que les manières de procéder [des sites visés] sont problématiques et qu'elles méritent un procès, dit-il. Ça va donner la chance aux consommateurs québécois d'obtenir un jugement au mérite sur le commerce en ligne, particulièrement dans le domaine du voyage. »

À son avis, le jugement final dans ce dossier pourrait avoir un impact plus général sur le commerce en ligne au Québec et le respect des lois québécoises par des compagnies étrangères faisant affaire dans la province.

Appel envisagé

« Nous sommes évidemment déçus du jugement d'autorisation et évaluons la possibilité de présenter une demande pour permission d'en appeler », a réagi par courriel l'une des avocates de la défense, Me Margaret Weltrowska.

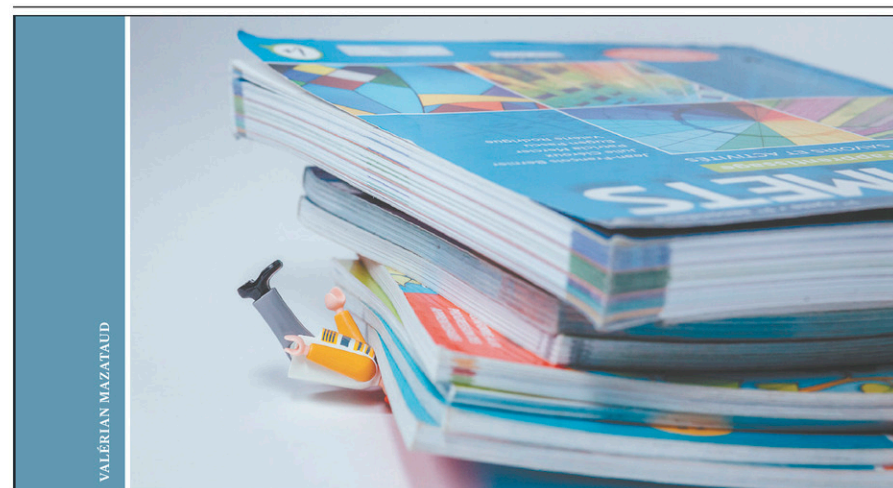
Elle insiste cependant sur le fait que l'autorisation d'une action collective ne signifie pas que l'affaire est réglée sur le fond. « Ce n'est qu'une fois l'action autorisée que les défenderesses peuvent faire valoir leurs moyens de défense. Or, nous estimons que nous avons d'excellents arguments en défense et comptons les présenter lors d'un débat au mérite, le cas échéant », écrit-elle.

Si le jugement sur le fond devait donner raison à Dany Lussier, tous les Québécois concernés par l'action collective y seraient automatiquement inscrits et pourraient ensuite décider de s'en exclure, s'ils le souhaitent.

CHRISTIAN RIOUX



LA CHRONIQUE DE CHRISTIAN RIOUX FAIT RELÂCHE CETTE SEMAINE



DOSSIER DU SAMEDI

Serait-ce le mal de l'heure chez les jeunes ?

La proportion d'élèves du secondaire qui se disent anxieux a presque doublé en six ans, de 9 % à 17 %. Et tant le système scolaire que les parents se demandent comment y répondre.

À LIRE DEMAIN

TEXTES
MARCO FORTIER

PHOTOS
VALÉRIAN MAZATAUD

LEDEVOIR

Le poids de la Voie lactée



La Voie lactée, notre galaxie, pèserait environ 1,5 milliard de milliards de masses solaires selon des données combinées de la mission Gaia de l'Agence spatiale européenne (ESA) et du télescope spatial Hubble. Les astronomes cherchent toujours à définir la masse de la Voie lactée, les précédentes estimations variant de 500 milliards à 3 milliards de milliards de fois la masse du Soleil. Pour tenter de mieux évaluer cette masse, des astronomes ont combiné les données récoltées par le télescope spatial européen Gaia mis en orbite par l'Agence spatiale européenne en 2013 et par le célèbre Hubble. Ils ont mesuré la vitesse d'amas globulaires, de denses regroupements d'étoiles qui orbitent autour de la galaxie à des distances énormes.

TRAVIS HEYING
THE WICHITA EAGLE/ASSOCIATED PRESS

III MÉDIAS

Lutte contre la désinformation ou guerre de relations publiques ?

À son tour, Facebook veut mettre fin aux messages anti-vaccins

ANNABELLE CAILLOU
LE DEVOIR

Facebook emboîte le pas à Pinterest et YouTube et compte à son tour lutter contre les messages de désinformation sur les vaccins, qui circulent en abondance sur sa plateforme.

Le réseau social en a fait l'annonce jeudi par voie de communiqué. Il s'est ainsi engagé à réduire la portée des groupes et des pages qui propagent des informations erronées sur le sujet dans le « fil d'informations » et dans le fil de « recherches » des abonnés. Ils ne seront plus visibles dans les recommandations faites par Facebook ou dans la fenêtre de recherche de la plateforme.

Les publicités anti-vaccins seront également rejetées. « Pour les comptes d'annonces qui continuent de violer nos règles, nous pourrions prendre d'autres mesures, telles que la désactivation du compte », précise Monika Bickert, responsable de la Global Policy Management.

Elle ajoute que le réseau cherche actuellement des façons de faire contre-poids à ces fausses nouvelles en présentant aux abonnés qui tomberaient dessus des informations pédagogiques et justes sur les vaccins. Le mois dernier, Pinterest et YouTube avaient annoncé des mesures similaires.

Sous pression

Il faut dire que les réseaux sociaux sont particulièrement montrés du doigt ces derniers temps, accusés de donner un coup de pouce aux anti-vaccins en laissant leurs fausses nouvelles être partagées librement sur leur plateforme.

Car pendant ce temps, les épidémies de rougeole, par exemple, continuent d'éclater dans le monde. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Unicef ont d'ailleurs tiré la sonnette d'alarme en février, déplorant que des informations fausses sur le vaccin qui permet d'éviter d'attraper cette mala-



Monika Bickert, responsable de la Global Policy Management chez Facebook
CHIP SOMDEVILLA
GETTY IMAGES/AGENCE FRANCE-PRESSE

die grave et très contagieuse soient autant diffusées dans les pays développés.

« Même si les médias traditionnels diffusent la bonne information, des groupes se forment sur les réseaux sociaux pour les contredire, des blogueurs et des activistes y trouvent une voix pour partager leur opinion anti-vaccin », déplore le titulaire de la chaire de

recherche Bell Globemedia sur le journalisme scientifique, Jean-Marc Fleury, qui se réjouit de la décision de Facebook.

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec voit aussi d'un bon œil cette décision, assurant que « moins il y aura d'exposition pour la désinformation, basée trop souvent sur l'ignorance et des préjugés non fondés scientifiquement, mieux ce sera ».

Relations publiques

De son côté, le professeur de communication sociale et publique à l'UQAM Alexandre Coutant se montre plutôt sceptique. Il trouve que cette prise de conscience des géants du Web arrive un peu tard et se questionne sur l'incidence réelle de leurs actions.

« Les fausses informations ne sont pas arrivées avec Facebook, il y aura toujours les discussions autour d'un café les dimanches en famille, où quelqu'un ressortira ses remèdes alternatifs et ses critiques de l'industrie pharmaceutique. »

L'annonce de Facebook n'est qu'une « guerre de relations publiques » avec les autres plateformes. À ses yeux, ajouter un filtre permet au réseau social de ne pas se positionner concrètement sur cet enjeu et de ne pas avoir à engager des personnes capables d'évaluer la qualité de l'information.

« Facebook s'appuie sur l'algorithme, c'est ça le problème, car il est incapable de capter ce qui est vrai ou faux. »

Un avis partagé par Jonathan Roberge, chercheur à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), qui s'inquiète surtout de voir Facebook « être capable de jouer sur les grands paramètres ou mesures de la visibilité en ligne ».

« L'autorégulation des plateformes est logiquement et pratiquement risquée. [Mais] si les gouvernements ne veulent pas davantage intervenir, qui alors pourra faire pression sur ceux qui doivent faire pression ? » s'interroge-t-il, lançant la balle du côté des gouvernements.

Deux autres policiers de la SQ affectés à des tâches administratives

GUILLAUME LEPAGE
LE DEVOIR

En plus de la suspension provisoire du directeur général de la Sûreté du Québec, Martin Prud'homme, deux policiers de la SQ ont été affectés à des tâches administratives, le temps que le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) fasse la lumière sur les fuites médiatiques à l'UPAC et l'arrestation du député Guy Ouellette.

Les deux policiers en question sont André Boulanger et Caroline Grenier-Lafontaine. M. Boulanger a été directeur des opérations de l'Unité permanente anticorruption sous le commissaire Robert Lafrenière, avant de démissionner en avril 2018. Il est ensuite retourné à la SQ. M^{me} Grenier-Lafontaine a quant à elle été partie prenante de l'enquête menant à l'arrestation de Guy Ouellette, en octobre 2017. La raison exacte de leur mutation à des tâches administratives demeure mystérieuse.

La Sûreté du Québec s'est refusée à tout commentaire sur le dossier, jeudi. Tout comme le cabinet de la ministre de la Sécurité publique et le Bureau des enquêtes indépendantes.

Mercredi, la ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbault, a annoncé que Martin Prud'homme était relevé de ses fonctions, visé par « une allégation relative à des infractions criminelles ». La nature de l'allégation et la période concernée n'ont pas été précisées par Québec. M^{me} Guilbault n'a pas non plus indiqué si les faits allégués concernent les fonctions professionnelles ou la vie privée de M. Prud'homme.

Réactions de l'opposition

L'enquête a été confiée au BEI, dont le mandat est notamment de faire la lumière sur « toute allégation relative à une infraction criminelle commise par un policier ». L'ex-numéro un du plus important corps policier de la province a été rencontré mercredi, mais il n'a pas été arrêté et ne fait face à aucune accusation.

Si la décision et la rapidité d'exécution du gouvernement ont été saluées par Christine St-Pierre, la porte-parole libérale en matière de sécurité publique a demandé à ce que « la lumière soit faite rapidement ». « On parle d'un homme dont la crédibilité était sans tache, de quelqu'un qui avait le qualificatif de "super-policier", a-t-elle déclaré jeudi matin au micro de Radio-Canada. Il faut que les choses soient éclaircies très rapidement. »

De son côté, le Parti québécois n'a pas souhaité s'exprimer. « L'enquête est en cours et on n'a pas plus d'informations que le public », a fait savoir un porte-parole du parti.

Le directeur adjoint de la SQ, Mario Bouchard, assurera l'intérim durant l'enquête du BEI, a en outre fait savoir mercredi la ministre Guilbault.

Avec Marco Bélair-Cirino

III ÉDUCATION

Grève des doctorants en psychologie

Les étudiants revendiquent une bonification du programme d'internat

MAGDALINE BOUTROS
LE DEVOIR

Une série de moyens de pression sont adoptés par les étudiants au doctorat en psychologie de plusieurs universités québécoises afin de dénoncer le manque de bourses pour le programme d'internat.

Des journées de grève ont été votées à l'Université Laval, à l'Université du Québec à Trois-Rivières et à l'Université de Sherbrooke, rapporte la Fédération des doctorants et doctorantes en psychologie du Québec (FIDEP).

La FIDEP organisera d'ailleurs une manifestation le 20 mars devant l'Assemblée nationale.

L'Association des étudiant(e)s aux cycles supérieurs en psychologie de l'Université Laval a également adopté une résolution en faveur d'un boycott de « l'appariement des stages de l'année 2019-2020 et de l'internat de 2020-2021 jusqu'à la résolution du conflit ».

Des assemblées générales se tiendront dans d'autres campus dans les prochains jours, indique la FIDEP, afin de déterminer si des moyens de pression seront adoptés.

Selon la FIDEP, lors de la prochaine année universitaire, des dizaines d'internes en psychologie seront privés de la bourse de 25 000 \$ promise par Québec.

Ces étudiants au doctorat effectueront pourtant le même internat obligatoire de 1600 heures que leurs collègues qui recevront la bourse. Le programme est en quelque sorte « victime de son succès », explique Nick Corriveau-Lecavalier, responsable des communications pour la FIDEP.

Estimés dépassés

Après que les étudiants ont déployé une série de moyens de pression en 2016-2017, le gouvernement Couillard avait promis, à compter de 2017, d'offrir 250 bourses de 25 000 \$ par année aux étudiants au doctorat en psychologie qui font leur internat dans le secteur public ou parapublic.

Selon la FIDEP, lors de la prochaine année universitaire, des dizaines d'internes en psychologie seront privés de la bourse de 25 000 \$ promise par Québec

Avant cela, les étudiants qui effectuaient leur internat dans le réseau public ne recevaient aucun dédommagement. Ils effectuent pourtant 80 % de la tâche d'un psychologue, estime la FIDEP.

Or, la demande pour le programme de bourses dépasse les estimations réalisées à l'époque par Québec et les universités. « Il y a beaucoup plus d'internes qui vont vers le réseau public, ce qui était d'ailleurs un des objectifs de ce programme », pointe M. Corriveau-Lecavalier.

Pour que tous les internes soient traités équitablement, la FIDEP réclame du gouvernement qu'il octroie un nombre supplémentaire de bourses.

Interrogé à ce sujet, Francis Bouchard, attaché de presse du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Jean-François Roberge, indique que le ministre s'est « engagé à présenter des scénarios d'ici la fin du mois d'avril ».

Il assure également que ce « programme sera revu dans le cadre de nos travaux actuels sur la compensation et l'encadrement des stages ».

III DESIGN

Les femmes dangereusement oubliées dans la conception des objets du quotidien

MARLÈNE THOMAS
LIBÉRATION

Les femmes représentent plus de la moitié de l'humanité. Pourtant, du téléphone portable au gilet pare-balles en passant par les toilettes, les objets du quotidien ont pour la plupart été conçus et réfléchis en se basant sur des normes masculines.

C'est le constat que dresse la journaliste britannique Caroline Criado-Perez. Pendant trois ans, elle a récolté des données permettant de mettre en évidence que les femmes sont rendues « invisibles » dans la conception des objets. Une enquête retranscrite dans l'ouvrage *Invisible Women. Exposing Data Bias in a World Designed for Men*, paru au Royaume-Uni le 7 mars.

Un extrait publié dans le *Guardian*, le samedi 23 février, met en lumière certains exemples où les femmes ont été oubliées, les obligeant à s'adapter ou les mettant même dans des situations dangereuses. Comme le montre une étude sur les risques d'exposition aux radiations nucléaires citée par l'auteure : les femmes sont plus menacées, les normes de référence ayant été établies pour un homme blanc de 25-30 ans pesant 70 kilos.

La fausse équité des toilettes

Premier exemple assez évident : les toilettes. Quelle femme n'a pas connu ce moment rageant lors d'un concert, quand, soumise à une envie pressante, elle se retrouvait face à une file d'attente s'étendant jusque dans le couloir ? D'autant plus insupportable que chez les hommes règnent calme et plénitude.

La journaliste précise qu'il existe autant de toilettes pour hommes que pour femmes, la division des surfaces au sol à 50-50 ayant été réglemmentée par les plombiers. Un partage équitable qui ne règle rien ici. « Le nombre de personnes pouvant se soulager en même temps est beaucoup plus élevé par mètre carré d'espace au sol dans les toilettes pour hommes » grâce à la présence de cabines et d'urinoirs. Si les femmes doivent patienter plus longtemps, ce n'est pas non plus parce qu'elles sont plus nombreuses, mais parce qu'elles mettent 2,3 fois plus de temps que les hommes à uriner. En outre, elles peuvent avoir besoin d'aller plus souvent aux toilettes dans diverses situations : grossesse, changement des protections périodiques... sans compter que ce sont souvent elles qui accompagnent les enfants aux toilettes. Des particularités ignorées.

Téléphones pour grandes mains

Du côté des outils numériques, le constat n'est pas plus reluisant. Compagnon de la plupart des femmes comme



des hommes, le téléphone intelligent a aujourd'hui une taille moyenne de 5 1/2 pouces (environ 14 cm) « pour que l'homme moyen puisse utiliser son appareil d'une manière assez confortable d'une main ».

Là encore, on fait peu de cas des mains en moyenne plus petites des femmes. Et ça ne s'arrête pas là. La reconnaissance vocale pêche aussi. En 2016, Rachael Tatman, chercheuse en linguistique à l'Université de Washington, a découvert que les logiciels de reconnaissance vocale de Google avaient 70 % plus de chances de reconnaître avec précision le langage masculin.

Danger, matériel inadapté

Ces lacunes vont bien au-delà de l'inconfort. Exemple parlant : le matériel de chantier est lui aussi conçu autour du corps de l'homme. Les vêtements professionnels — harnais, lunettes de protection, masques anti-poussière, etc. — ne sont pas adaptés à la morphologie des femmes.

Ces dernières ne profitent donc pas des mêmes conditions de sécurité. Taille des briques, des outils à mains ou des sacs de ciment sont eux aussi identiques, ne facilitant pas la tâche des

femmes devant les utiliser.

Caroline Criado-Perez rapporte aussi un cas tragique où ce matériel inadapté a été fatal à une policière britannique. En 1997, elle a été poignardée et assassinée alors qu'elle pénétrait dans un appartement à l'aide d'un bélier hydraulique. Gênée par son gilet pare-balles, elle l'avait enlevé pour utiliser le bélier.

Autre cas : une policière a dû en 1999 subir une réduction mammaire à cause des effets du port de son gilet. Malgré les plaintes déposées depuis vingt ans, les choses ont peu évolué. Beaucoup se plaignent du manque de place pour les seins, qui en plus de l'inconfort, fait remonter le gilet, laissant les femmes sans protection au niveau du ventre.

Des voitures pour hommes

Cette invisibilisation s'étend jusqu'aux dispositifs de sécurité des voitures. Moins souvent impliquées dans les accidents, les femmes ont toutefois 47 % de risques supplémentaires d'être sérieusement blessées lorsque cela arrive, 71 % d'être légèrement blessées et 17 % de plus de mourir, rapporte la journaliste. « Et tout cela a à voir avec la conception de la voiture. » Au niveau

international, en effet, la plupart des mannequins utilisés pour les tests d'impact sont encore moulés sur le corps d'un homme de 1,70 m et 76 kilos.

Ce n'est qu'en 2011 que les États-Unis ont introduit des mannequins féminins dans les tests de collision, quand un test réglementaire l'exige dans l'Union européenne. Mais des lacunes persistent : le mannequin n'est utilisé que sur le siège passager, ce qui ne permet pas de savoir la manière dont une conductrice serait touchée. D'autant plus que les femmes ne sont souvent pas positionnées de la même manière en raison de leur taille, en moyenne plus petite.

Caroline Criado-Perez ajoute : « C'est juste un mannequin masculin réduit. [...] Mais les femmes ne sont pas des hommes réduits. Nous avons une distribution de masse musculaire différente. Nous avons une densité osseuse inférieure. Il existe des différences dans l'espacement des vertèbres. Même notre corps est différent. Et ces différences sont toutes cruciales en ce qui concerne le taux de blessures dans les accidents de la route. »

Comme le note la journaliste, il serait enfin temps de concevoir du matériel pensé pour les femmes.

Ce n'est qu'en 2011 que les États-Unis introduisent des mannequins féminins dans les tests de collision, quand un test réglementaire l'exige dans l'Union européenne. Mais des lacunes persistent : le mannequin n'est utilisé que sur le siège passager, ce qui ne permet pas de savoir la manière dont une conductrice serait touchée.

BERTRAND GUAY
AGENCE
FRANCE-PRESSE

Une première femme siège à Québec, en 1961

FEMMES

SUITE DE LA PAGE A 1

soutiennent cet interdit, mais bien une nouvelle conception de la société, plus largement partagée qu'on ne pourrait le croire a priori.

Qu'en pensent les femmes elles-mêmes ?

Passionnée d'idées politiques, éduquée, épistémologue remarquable, Julie Bruneau ne fait aucune allusion à cette question dans ses discussions avec son mari, Louis-Joseph Papineau. L'opposition au vote des femmes ne semble pas trouver spécialement d'opposantes.

« Il semblerait donc, écrit Baillargeon, que les femmes partagent l'idéologie des sphères séparées qui est alors en voie de s'imposer et qui les tient en haute estime dans la mesure où elles acceptent le nouveau partage des rôles et des fonctions. »

En 1849, dans l'indifférence ou, du moins, dans le silence, le suffrage féminin est formellement interdit.

Quel est ce « nouveau » partage de tâches qui conduit à cette suppression du vote ? Pour les femmes, du moins pour les propriétaires et les veuves, c'est-à-dire selon une conception du monde où la démocratie sert d'abord à promouvoir les intérêts des possédants,

le vote avait été accordé depuis 1791.

À la fin du XIX^e siècle, la présence massive des femmes dans les institutions d'intérêt public est incontestable. Elles sont présentes dans des œuvres d'éducation, de soins, de charité. Cette présence va favoriser la naissance de ce qu'on va appeler « le mouvement des femmes ». À un esprit de bienfaisance pétri par des considérations religieuses va succéder une volonté de s'attaquer à la source des problèmes sociaux, dans une vision plus ouvertement politique.

En vertu de leurs interventions dans la sphère publique, au nom de cette volonté de réforme sociale qui les anime, les femmes vont s'attribuer un statut de citoyenne qui débouche sur des revendications électorales.

Municipal et éducation

Les premières luttes pour le suffrage féminin s'engagent à l'échelle municipale et scolaire. Comme l'éducation est un domaine étroitement associé aux femmes, plusieurs voudront se faire élire dans les conseils scolaires où tout, en vérité, dépend déjà d'elles. Denyse Baillargeon dissipe a priori selon lequel le clergé catholique se montre forcément opposé au suffrage féminin, du moins en politique municipale. Par peur d'une trop grande influence des

anglophones, le clergé soutient, en certains cas, le vote des femmes.

La lutte pour le suffrage universel débute dans les années 1910. Forte d'un succès sur la scène fédérale pendant la Grande Guerre, elle se poursuit dans les années 1920, jusqu'à l'obtention du droit de vote au Québec en 1940. Mais elle se poursuit bien au-delà en ce qui concerne la représentation effective, entre autres pour les femmes autochtones, auxquelles Denyse Baillargeon consacre des passages éclairants.

« Le rouge de l'humiliation »

Les suffragistes vont devoir longtemps ronger leur impatience. « Nous avons senti le rouge de l'humiliation nous monter au front en mesurant l'injustice qui nous met, en présence de toutes les autres provinces [...], dans un tel état d'infériorité », affirme l'écrivaine Gaétane de Montreuil en 1928.

Un des opposants les plus notables au vote des femmes ? Henri Bourassa, le fondateur du *Devoir*, petit-fils de Papineau, mais animé par des idées sociales ultramontaines qui sont étrangères à son illustre aïeul. Reste que pour les femmes, en regard du vote, le résultat demeure le même...

Comment expliquer l'opposition au vote chez les femmes elles-mêmes ? L'émancipation, les sociologues le sa-

vent, se structure souvent dans des sphères hétérogènes où ceux qui sont appelés à en profiter le plus comptent au nombre de ceux qui en sont le moins conscients. Sans compter que « les autorités politiques et religieuses au Québec considèrent que le barrage opposé à cette demande [pour le vote des femmes] constitue un autre moyen d'affirmer la différence, sinon la supériorité, du peuple canadien-français »...

En 1940, *Le Devoir* propose même la tenue d'un référendum québécois sur le droit de vote des femmes, convaincu qu'une majorité d'entre elles le refusent ! Ce référendum n'aura jamais lieu.

Grâce à l'adoption d'une loi par le gouvernement d'Adélard Godbout, les femmes voteront. Mais après ? Dans ce livre-synthèse incontournable pour qui s'intéresse à la vie sociale et politique, Denyse Baillargeon rappelle qu'il faut attendre 1961 pour qu'une première femme, Marie-Claire Kirkland, siège à Québec.

En 2019, la parité n'est pas encore chose acquise. Cette question de la parité, rappelle d'ailleurs l'historienne, pose la question de savoir si les femmes font, ou non, de la politique de manière différente des hommes. « Il semble bien difficile de l'affirmer », observe-t-elle. L'égalité, n'est-ce pas aussi le droit de pouvoir faire « aussi pire » que les autres ?

Repenser la nation

L'histoire du suffrage féminin au Québec
★★★★1/2
Denyse Baillargeon, Éditions du Remue-Ménage, Montréal, 2019, 235 pages

III FRANCE

Le cardinal Barbarin va donner sa démission au pape François

L'homme d'Église a été condamné pour non-dénonciation d'agressions sexuelles

PIERRE PRATABUY
ALEXANDRE GROSOBOIS
À LYON
AGENCE FRANCE-PRESSE

Le cardinal Barbarin, le plus haut dignitaire de l'Église de France et un symbole de la crise de la pédophilie, va remettre sa démission au pape après sa condamnation jeudi à six mois de prison avec sursis pour ne pas avoir dénoncé les agressions sexuelles commises par un prêtre de son diocèse, une onde de choc qui se propage déjà à toute l'Église.

« J'ai décidé d'aller voir le Saint-Père pour lui remettre ma démission. Il me recevra dans quelques jours », a annoncé à la presse l'archevêque de Lyon (centre-est), le visage grave, après avoir affirmé « prendre acte de la décision du tribunal », dont il va faire appel.

La présidente du tribunal, Brigitte Vernay, l'a déclaré « coupable » de ses silences sur les agressions pédophiles commises sur des scouts avant 1991 par le père Bernard Preynat, dont il fut prévenu par une victime en 2014.

M^{re} Philippe Barbarin, 68 ans, est le plus haut prélat de l'Église catholique en France. Cardinal, il est l'archevêque de Lyon, qui fut le premier siège épiscopal de France, et « primat des Gaules », un titre datant du XI^e siècle. Avant lui, deux évêques avaient été condamnés en France pour des faits similaires, en 2001 et en 2018.

La condamnation des silences du cardinal survient après un sommet inédit, fin février, de la hiérarchie de l'Église catholique à Rome, où le pape François a promis « une lutte à tous les niveaux » contre la pédophilie. Les révélations de scandales se multiplient dans le monde : en Australie, le cardinal George Pell, un des plus proches conseillers du pape, a été condamné pour viol sur mineur, et aux États-Unis, l'ex-cardinal Theodore McCarrick a été déposé à la mi-février après des accusations d'agressions sexuelles.

« Choix en conscience »

Le jugement reproche au cardinal Barbarin d'avoir « fait le choix en conscience » de ne rien dire aux autorités judiciaires « pour préserver l'institution à laquelle il appartient ». « En voulant éviter le scandale [...] Philippe Barbarin a préféré prendre le risque d'empêcher la découverte de très nombreuses victimes d'abus sexuels par la justice, et d'interdire l'expression de leur douleur ».

Ses avocats ont immédiatement annoncé qu'ils feraient appel. « La motivation du tribunal ne me convainc pas », a expliqué Jean-Félix Luciani, en relevant qu'il « était difficile pour le tribunal de résister à une telle pression avec des documentaires, un film [sur cette affaire]... Ça pose de vraies questions sur le respect de la justice. »

À l'audience, la procureure Charlotte Trabut n'avait pas requis de peine à l'encontre de M^{re} Barbarin et de cinq anciens membres du diocèse poursuivis avec lui, conformément à la décision initiale du parquet de classer l'affaire.

Les autres prévenus n'ont pas été condamnés, le tribunal considérant que les faits n'étaient pas constitués pour

La condamnation des silences du cardinal survient après un sommet inédit, fin février, de la hiérarchie de l'Église catholique à Rome, où le pape François a promis « une lutte à tous les niveaux » contre la pédophilie

quatre d'entre eux et prescrits pour le dernier.

« L'Église n'est plus une forteresse. C'est devenu une institution comme les autres », avec « des responsabilités », a déclaré jeudi Jean-Pierre Denis, rédacteur en chef de l'hebdomadaire catholique *La Vie*. Selon lui, « l'institution épiscopale est complètement à terre » et l'Église paie « une facture lourde », celle « d'un énorme retard de 20 ans » sur la gestion des affaires de pédophilie.

« Quelque chose d'important se passe », « l'étau se resserre », a pour sa part estimé Christine Pedotti, directrice de la publication *Témoignage chrétien*, qui avait appelé en septembre à la création en France d'une commission d'enquête parlementaire sur les crimes de pédophilie commis par le clergé.

Devant la cathédrale de Lyon, ville où subsiste une réelle ferveur catholique, Geneviève, 67 ans, passe avec sa fille et sa petite-fille et leur parle justement de l'affaire. « On a été vraiment choqués par ce qu'il [Barbarin] a fait. Et puis, il s'en référait toujours à Dieu. Mais il y a quand même des choses qui dépendent de la justice », estime-t-elle, interrogée par l'AFP.

« Il aurait dû dénoncer », affirme aussi une ex-enseignante de 73 ans. « Il y a des enfants qui ont besoin d'être secourus, protégés. Et si à 11 h un enfant vient vous parler de ça, à 11 h 10 vous faites le signalement », poursuit-elle.

Mais pour Anaïs, 35 ans, venue prier à la cathédrale, « tout est bon pour salir l'Église, pour la casser. Alors que des affaires de pédophilie dans l'Éducation nationale, on sait bien que ça existe », lâche-t-elle.

François Devaux, cofondateur de l'association française de victimes « La Parole libérée », qui a soutenu la procédure, a salué, lui, « une grande victoire pour la protection de l'enfance ». Quant à la démission annoncée de M^{re} Barbarin, il juge qu'elle arrive « trop tard pour l'Église » : « La décision aurait dû être prise depuis très longtemps. C'est le pape qui aurait dû la prendre. »

Un accident fait un mort à Montréal



Le chauffeur d'un camion-citerne transportant quelque 11 000 litres de propane a été tué après que son véhicule s'est renversé sur l'autoroute 15 vers 10 h 30 jeudi. Pour une raison encore inconnue, l'homme de 42 ans a heurté de plein fouet l'atténuateur d'impact à la pointe de la bretelle de sortie du boulevard De La Vérendrye. Les pompiers ont dû utiliser les pinces de désincarcération pour extirper le conducteur de l'habitacle, où il est resté emprisonné pendant plusieurs heures. Son décès a été constaté sur place. Un important tronçon de l'autoroute 15 était toujours fermé à la circulation dans les deux directions au moment où ces lignes étaient écrites, compliquant le retour à la maison de dizaines de milliers d'automobilistes.

MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

III SANTÉ

Les vapoteurs souffrent plus souvent de maladies cardiaques

AGENCE FRANCE-PRESSE
À WASHINGTON

78 %
Pourcentage d'augmentation d'élèves vapotant en 2018 par rapport à 2017

Les vapoteurs souffrent plus souvent de maladies cardiaques que les non-vapoteurs, selon une grande étude préliminaire dévoilée jeudi aux États-Unis et qui n'établit pas de lien de cause à effet.

L'étude des effets des cigarettes électroniques est relativement récente, car elles sont apparues dans la dernière décennie. Aux États-Unis, leur essor rapide a déclenché la panique chez les autorités sanitaires. Dans les écoles secondaires, le nombre d'élèves vapotant a augmenté de 78 % en 2018 par rapport à 2017.

Les cigarettes électroniques ne contiennent pas de nombreuses substances cancérigènes présentes dans les cigarettes classiques, mais des chercheurs et experts de santé publique s'interrogent sur les éventuelles conséquences du chauffage à haute température des produits contenus dans les cartouches liquides, au-delà des pouvoirs addictifs connus de la nicotine.

Dans cette étude, qui sera présentée la semaine prochaine à une réunion du Collège américain de cardiologie, les

chercheurs ont exploité les questionnaires de près de 100 000 personnes auprès des Centres de contrôle et de prévention des maladies (CDC) en 2014, 2016 et 2017.

Le taux de crises cardiaques était supérieur de 34 % chez les vapoteurs, comparé aux non-vapoteurs, en corrigeant par les facteurs de risque de l'âge, du sexe, de l'indice de masse corporelle, du cholestérol, de la tension artérielle et de l'historique de tabagisme.

Pour les maladies artérielles, la hausse était de 25 %; pour la dépression et l'anxiété, de 55 %.

« Jusqu'à présent, nous savions peu de choses sur les événements cardiovasculaires liés à l'utilisation des cigarettes électroniques », dit le médecin Mohinder Vindhyal, professeur à l'Université du Kansas et auteur principal de l'étude. « Ces données doivent être un signal d'alarme et déclencher des actes et une prise de conscience sur le danger des cigarettes électroniques. »

Les données montrent aussi que le risque chez les fumeurs de tabac, comparativement aux non-fumeurs, était encore plus élevé.

Ce genre d'études est purement d'observation et ne prouve pas que le vapotage déclenche les maladies cardiovasculaires; les chercheurs n'avancent d'ailleurs pas de mécanisme biologique. D'autres études, suivant des vapoteurs sur une longue durée, seront nécessaires pour y parvenir.

Ces données doivent être un signal d'alarme et déclencher des actes et une prise de conscience sur le danger des cigarettes électroniques

MOHINDER VINDHYAL



Le cardinal Barbarin à son arrivée au tribunal de Lyon, jeudi

JEFF PACHOUD AGENCE FRANCE-PRESSE

BON VOYAGE



POUR ANNONCER DANS CE REGROUPEMENT
APPELEZ AU 514 985-3399

Voyages Symone Brouty

Pour des voyages pas comme les autres

1 800 650-0424 www.voyagesbrouty.com

DÉJÀ
24 ANS !

POUR DES VOYAGES PAS COMME LES AUTRES

Des voyages d'exceptions axés sur la CULTURE & l'HISTOIRE, créés par Mme Stéphanie-Anne Ruatta, docteur en lettres classiques et spécialiste en histoire ancienne.

PRÉSENTATIONS CONFÉRENCES DIMANCHE 10 MARS

HÔTEL ROYAL VERSAILLES, 7200 Rue Sherbrooke Est

10h00 Remise document Russie 13h00 Espagne et Portugal -25jrs
11h00 Remise document Egypte 14h00 Angleterre Ecosse Irlande -24jrs
12h00 Les Trésors de Grèce -20jrs

TRESORS DE GRÈCE - 20 JRS

2 ANNULATIONS BON PRIX

Départ 8 mai Accompagné par Françoise Gil

Prestations inégales pour ce circuit terrestre et

croisière dans les îles grecs très complet ! Hôtels au

coeur des villes. Thessalonique (2 nts), Séjour île de

Képhalonia (4nts), Athènes (6 nts), Mykonos,

Patmos, Rhodes, Santorin, Crète, Kusadasi, 39 repas,

Spectacles, Toutes les entrées et visites incluses,

Guides francophones, et plusieurs autres extras....

ESPAGNE & PORTUGAL - 25 JRS

Départ : 11 mai **2 ANNULATIONS BON PRIX**

La meilleure façon de visiter ces deux pays ! Profitez

d'être au coeur des villes et prenez le temps de

découvrir la culture et les traditions de la péninsule

ibérique ! 46 repas, Vins inclus, Hôtels au coeur des

villes, Lisbonne (3nts), Madrid (3nts), Cordoue (2nts),

Séville (2nts), Grenade (2nts), Barcelone (3nts) et

autres villes visitées. Toutes les entrées et visites in-

clusives, Guides locaux et Accompagnateur, Spectacles

Dégustations et plusieurs autres extras....

MAGISTRALE RUSSIE ET SES VILLES D'ARTS - 22 JRS

2 ANNULATIONS BON PRIX * Petit groupe! Départ 8 mai (garanti)

Voyage UNIQUE. Découvertes INÉDITES ! Les seuls à offrir un circuit authentique de la Russie avec un

panorama complet de l'Anneau d'Or (5 jrs); la région de tous les Tsars et des plus beaux villages de Russie,

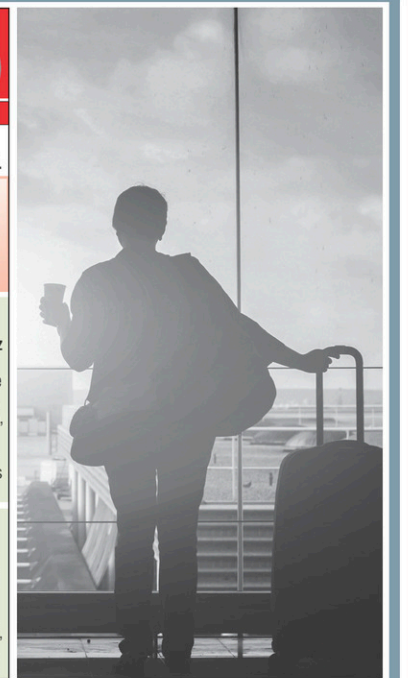
en plus de Saint-Petersbourg (4jrs) en hôtel 5*, Moscou (5jrs) en hôtel 4*, 6 jrs en Croisière 5* sur la

Volga et la Neva, Spectacles, Conférences, Concerts russes, Cours de langues et de danses. Toutes les

entrées et visites incluses, Spectacles polyphoniques, Dégustations, Guide-accompagnateur francophone,

59 repas, Service audio, tous les hôtels dans les centres-villes historique et plusieurs autres extras....

Pernis du Québec



III SOUDAN

« Un mot de trop et c'est fini, on disparaît »

Depuis mi-décembre, la vague de contestation contre le pouvoir en place est violemment réprimée. En parallèle, des « miliciens de l'ombre » infiltrèrent la population pour traquer les voix dissidentes, arrêter et torturer les opposants.

JOSÉPHINE ABDELRAHMAN
ENVOYÉE SPÉCIALE
À KHARTOUM
LIBÉRATION

La vie bat son plein dans les rues de Khartoum. Sous un soleil de plomb qui n'offre aucun répit aux 5 millions d'habitants de la capitale soudanaise, la ville grouille de monde. Assis sur de petits tabourets, certains s'iront leur boisson, protégés de la chaleur par les tôles en acier des abris des vendeurs de thé, pendant que d'autres, accroupis en ligne sur le trottoir, attendent patiemment leur tour aux distributeurs automatiques des banques, en manque de liquidités. Dans le centre-ville de Khartoum, pas un seul graffiti à l'encontre du régime d'Omar el-Béchrir ne laisse deviner la grogne populaire qui agite le pays depuis la mi-décembre. Ce n'est qu'une fois à l'abri des regards que les langues se délient. « *Tasgut buss!* » (« le renversement, c'est tout ! »), lâche en arabe un commerçant en levant l'index et le majeur de sa main droite, après avoir sympathisé pendant quelques minutes avec un groupe de clients. « Le régime doit tomber, poursuit-il. J'ai été arrêté et brutalement tabassé, c'est... » « Taisez-vous. Nous ne sommes pas seuls », marmonne subitement une cliente alors qu'un homme en

djellaba blanche fait son entrée dans le magasin. Les sourires se crispent dans un échange de salutations. « Vous avez raison, on ne sait jamais à qui on a affaire, soupire le vendeur, une fois l'inconnu reparti, en ramassant les échantillons d'épices déposés sur son comptoir. Un mot de trop et c'est fini, on disparaît ! »

Parallèlement au mouvement de contestation contre le régime islamiste au pouvoir depuis le coup d'État de 1989, un climat de méfiance généralisée s'est installé dans le pays. En marge de la répression massive des manifestations, qui a déjà coûté la vie à plus de 50 personnes selon Human Rights Watch (HRW) depuis le 19 décembre, un activiste dénonce, sous couvert d'anonymat, le déploiement de brigades spéciales à travers le pays pour faire taire les voix dissidentes. « Tout le monde se fait arrêter, dit-il. C'est une véritable chasse aux sorcières. Quand le gouvernement ne nous tire pas dessus à balles réelles, il fait appel à des agents qui s'infiltrèrent discrètement pour arrêter les opposants en masse. »

Fantômes

À Khartoum, on appelle ces agents les « miliciens de l'ombre ». Ils sont liés aux puissants et redoutés services de renseignement et de sécurité soudanais (Niss), mais personne ne connaît leur véritable identité. Contrairement à leur mode opératoire : habillés en civil, ils se fondent dans la population pour repérer les dissidents, avant de les tabasser et de les conduire de force dans des prisons clandestines, appelées les « maisons fantômes ». « Ce sont des centres de torture secrets, témoigne Suleyman, 22 ans, ancien détenu et professeur à l'Université de Khartoum. Le gouvernement loue des

maisons vides à travers le pays pour y interroger ses prisonniers et leur infliger d'atroces souffrances. Les baux de location sont généralement courts, entre cinq et dix jours, pour rester discrets et désorienter les détenus. »

Parmi les sévices rapportés reviennent systématiquement les coups de fouet, la privation de sommeil, les positions humiliantes ainsi que parfois l'électrocution, les brûlures, la suffocation par l'eau et le viol. « Ils ont recours à des pratiques cruelles et dégradantes, dont notre culture ne nous autorise pas à parler. C'est la tactique du régime pour museler l'opposition », ajoute Ibrahim, 41 ans, un autre professeur d'université proche de l'Association des professionnels soudanais (APS), fer de lance de la contestation.

Les violences sont telles que certains prisonniers, comme Ahmed al-Kheir, un enseignant arrêté le 31 janvier dans l'État de Kassala, dans l'est du pays, meurent de leurs blessures au cours de l'incarcération. « Ce qui se passe là-bas est horrible, poursuit Ibrahim, qui a été arrêté quarante-huit heures en janvier à Khartoum. J'ai vu des enfants en pleurs en train de se faire massacrer. Ils étaient forcés de réciter des slogans de soutien à Omar el-Béchrir. » D'après lui, les miliciens de l'ombre suivent un protocole millimétré : après la torture interviendrait une longue phase d'interrogatoire que le professeur assimile à un lavage de cerveau. « Ils nous font du chantage et nous chuchotent à l'oreille que des gens veulent détruire le pays en nous tambourinant des idées racistes. Leur objectif, c'est de tourner les différentes tribus soudanaises les unes contre les autres et de nous intimider. »

La méthode ferait ses preuves. D'après plusieurs activistes, certains anciens dissidents seraient à la botte du régime depuis leur sortie de détention. La peur et la suspicion ont ainsi progressivement envahi les rues de Khartoum.

Horizon

À quelques mètres du palais présidentiel, à proximité duquel il est interdit de se promener à pied, un groupe d'amis s'apprête à embarquer sur un bateau de croisière sur le Nil. « Bienvenue sur le bateau de la liberté ! Vous pouvez dire ce que bon vous semble ici, ce n'est plus le Soudan », plaisante le responsable de la traversée avant de se raviser. « Asseyez-

J'ai vu des enfants en pleurs en train de se faire massacrer. Ils étaient forcés de réciter des slogans de soutien à Omar el-Béchrir.

IBRAHIM



vous, dépêchez-vous, ils nous regardent. » Au loin, deux hommes en costumes beiges soigneusement repassés, juchés sur un scooter à l'arrêt, observent l'horizon sans ciller. Les passagers se dévisagent sans broncher puis s'exécutent.

« Il n'y a pas de surprise, c'est un régime totalitaire. Le gouvernement est arrivé à la tête du pays par la force il y a trente ans. Comme dans toute dictature, son pouvoir repose sur l'oppression », résume Sadek al-Mahdi, ancien premier ministre évincé du pouvoir en 1989 et leader du parti d'opposition Al-Oumma. D'après lui, les déclarations conciliantes d'Omar el-Béchrir relatives à la liberté d'expression au Soudan, au sommet de l'Union africaine qui s'est tenu en Ethiopie en janvier, sont un leurre pour resserrer l'étau sur la population. « Nous sommes tous dans le même bateau », ironise un croisé. « Mais nous ne perdons pas espoir, nous avons une expression au Soudan qui dit que la mort d'un groupe est un mariage. Si une personne a un accident, c'est malencontreux, mais si plusieurs personnes ont le même accident, c'est ridiculement évident », glisse-t-il, dans l'espoir que les multiples violations des droits de l'homme commises en toute impunité par Omar el-Béchrir — déjà recherché pour « crimes contre l'humanité », « crimes de guerre » et « génocide » au Darfour par la Cour pénale internationale — finissent par attirer l'attention de la communauté internationale.

Le 22 février, le président de 75 ans a déclaré l'état d'urgence pour un an sur toute l'étendue du territoire. Des tribunaux spéciaux ont été instaurés, le moindre rassemblement est désormais interdit, le nombre d'arrestations s'est envolé. Malgré tout, des centaines de Soudanais ont continué à défiler.



Un manifestant pendant un rassemblement anti-gouvernement à Khartoum, en février
STRINGER AGENCE FRANCE-PRESSE

AVIS LÉGAUX

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est par les présentes donné que, suite au décès de Gisèle PRATTE, en son vivant domiciliée au 10365 rue Parthenais, en la ville de Montréal, province de Québec, H2B 2L8, survenu à Montréal, province de Québec, le quatorze octobre deux mille dix-huit (14-10-2018), un inventaire des biens de la défunte a été fait par Josée BAZINET, Lucie BAZINET et Richard BAZINET, les liquidateurs de la succession de feu Gisèle PRATTE, vingt-cinq février deux mille dix-neuf (25-02-2019), devant Me Charles CHARETTE, NOTAIRE, 1599 rue Fleury Est, Montréal (Québec) H2C 1S7, le tout conformément à la Loi.

Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Charles CHARETTE, NOTAIRE, 1599 rue Fleury Est, Montréal (Québec) H2C 1S7, le 5 mars 2019, devant Me Charles CHARETTE, notaire.

AVIS public de notification

(articles 136 et 137 C.p.c.)
AVIS est donné à Les Héritiers et légataire de Feu Marc Chaput de vous présenter au greffe civil du district de Joliette situé au 200, St-Marc à Joliette dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en délaissement forcé et prise en paiement, avis d'assignation et liste des pièces, qui y ont été laissés à votre attention et qui porte le numéro de cause 705-17-008729-194. Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de Julie Côté, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier la demande introductive d'instance. Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.
Repentigny, ce 4 mars 2019
Michel Gaucher, Huissier de justice

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est par les présentes donné que Thérèse LEMOINE, en son vivant domiciliée au 301-1000, Chemin des Patriotes à Sorel-Tracy, (Québec), J3P 2M2 est décédée à Sorel-Tracy, le 4 mars 2018. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, sur rendez-vous, auprès de Me Luce Jacob, notaire, au 288, boulevard Fiset à Sorel-Tracy (Québec), J3P 3R1. Donné à Sorel-Tracy, ce 5 mars 2019, Luce Jacob, notaire

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est par les présentes donné que Jeanine Foucault, en son vivant domiciliée au 180, rue du Marquis à Sorel-Tracy, (Québec), J3R 2T2 est décédée à Sorel-Tracy, le 7 août 2018. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, sur rendez-vous, auprès de Me Luce Jacob, notaire, au 288, boulevard Fiset à Sorel-Tracy (Québec), J3P 3R1. Donné à Sorel-Tracy, ce 6 mars 2019, Luce Jacob, notaire

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

(C.c.Q., art. 795, al. 2)
Prenez avis que Nicole Thibault en son vivant domiciliée au 194 Springfield, Greenfield Park, est décédée à Montréal, province de Québec, le 8 juillet 2018. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Isabelle Garneau, notaire, au 3964, Saint-Jacques, Montréal Québec H4C 1H8, sur rendez-vous. Fait ce 6 mars 2019, à Montréal, Me Isabelle Garneau, notaire

DÉCLARATION D'INTENTION DE DISSOLUTION

Prenez avis que la personne morale FESTIVAL ORGUE ET COULEURS ayant son siège au : 1645 Avenue Desjardins, Montréal (Québec), H1V 2G7. A l'intention de demander sa dissolution au Registraire des entreprises et, à cet effet, produit la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 42 de la Loi sur la publicité légale des entreprises.
Donné à Montréal, ce 1er mars 2019
Marc-André HARNOIS
Président

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est par les présentes donné qu'à la suite du décès Fernand Desrosiers, en son vivant domicilié au 452-100 Grande-Allée Est, Québec (Québec) G1R 5N2, survenu le 24 octobre 2018, un inventaire des biens du défunt a été préparé par les liquidateurs de la succession, soit la Société de Fiducie privée MD et Jean Desrosiers, le 5 mars 2019, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, au bureau de la Société de Fiducie privée MD a/s de Me Anne Pinsonnault, notaire, 1150 - 2820 boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 0C1 Donné à Québec, ce 5 mars 2019, Société de Fiducie privée MD, liquidatrice de la succession

Suite des avis de la page B 8

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION (articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à :	Numéro de dossier
Geneviève Lemay f.a.s.n. MAJUSCULE-LA-BOÎTE, 735 W-McMaster, McMasterville, Qc. J3G 6V8	540-32-701910-182
CONSTRUCTION PRO-COMFORT INC., 6075 boul. des Mille-Îles, Laval, Qc. H7B 1A7	540-32-701870-188
PISCINE FREDEAU INC., 3128 Ch. de la Rivière-Cachée, # 4	540-32-030814-188
Richère Reumont, 421-A, 67 ^e Avenue, Laval, Qc. H7V 2M2	540-32-031101-197
CONSTRUCTION PRO-COMFORT INC., 6075 boul. des Mille-Îles, Laval, Qc. H7B 1A7	540-32-031017-187

de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district de Laval situé au 2800, boul. Saint-Martin Ouest, Laval (Qc) H7T 2S9 dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en recouvrement d'une petite créance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis des options qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de Justice.

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 27 février 2019 par le greffier dans les dossiers portant les numéros ci-haut mentionnés.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

À Laval, le 06 mars 2019
Lilias Idricean-Vasilica, Greffière-adjointe de la Cour du Québec

III ALGÉRIE

Face à la contestation, Bouteflika agite le spectre de la guerre civile

Le mot-clic « #Mouvement du 8mars » appelle à une mobilisation massive vendredi

AGENCE FRANCE-PRESSE
À ALGER

Le président algérien, Abdelaziz Bouteflika, a mis en garde contre une possible « infiltration » de la contestation, susceptible de provoquer le « chaos », à la veille de nouvelles manifestations qui s'annoncent importantes contre sa candidature à un 5^e mandat.

Dans un message publié par l'agence de presse officielle APS, le président Bouteflika salue d'abord la « maturité » de ceux qui manifestent depuis le 22 février en Algérie pour « exprimer pacifiquement leurs opinions », sans jamais évoquer le mot d'ordre principal : le rejet de sa candidature à l'élection présidentielle.

Il appelle ensuite « à la vigilance et à la prudence quant à une éventuelle infiltration de cette expression pacifique par une quelconque partie insidieuse, de l'intérieur ou de l'extérieur, qui pourrait [...] susciter la "Fitna" [discorde] et provoquer le chaos ».

Faisant face, depuis qu'il a annoncé sa candidature, à une contestation inédite depuis qu'il a été élu pour la première fois en 1999, M. Bouteflika n'a pas expliqué qui était susceptible d'être cette « partie insidieuse ».

Réfutant toute « logique d'intimidation » dans ses propos, le chef de l'État algérien a exhorté ses concitoyens, « et en premier lieu les mères, à veiller à la préservation de l'Algérie, en général, et de ses enfants en particulier », en rappelant la « tragédie nationale » de la décennie de guerre civile (1992-2002).

Il a également évoqué les crises provoquées par le terrorisme dans les pays alentour, dénoncé les « haineux à l'étranger » qui « regrettent » que l'Algérie n'ait pas été touchée par « la déferlante du Printemps arabe », des « cercles » qui, selon lui, « n'ont jamais cessé de conspirer contre notre pays ».

Jeudi, la contestation s'est poursuivie, notamment dans la capitale, où les manifestations, officiellement interdites depuis 2001, sont désormais quasi quotidiennes.

Un millier d'avocats du barreau d'Alger se sont rassemblés devant le siège du Conseil constitutionnel qui étudie, depuis le 4 mars, les dossiers de candidature à la présidentielle, réclamant qu'il invalide celle du chef de l'État.

« Nous demandons au Conseil constitutionnel d'assumer ses responsabilités [...] cette candidature est irrecevable », a expliqué à l'AFP M^e Ahmed Dahim, membre du Conseil de l'ordre des avocats d'Alger, alors que ses confrères scandaient « Non au 5^e mandat ! ».

Le Conseil constitutionnel doit statuer sur les candidatures avant le 14 mars. M. Bouteflika a perdu au cours des 24 dernières heures le soutien, qui lui est habituellement acquis, des trois importantes associations liées à la guerre d'indépendance dont il est un ancien combattant, selon des communiqués publiés dans les médias locaux.

Plusieurs dizaines de journalistes se sont également rassemblés sur la Place de la Liberté de la Presse, dans le centre d'Alger, pour protester à nouveau contre les « pressions » exercées selon eux par leur hiérarchie dans leur couverture du mouvement de contestation. Sur les réseaux sociaux, le mot-clic « #Mouvement du 8mars » appelle à une mobilisation massive vendredi.

Agé de 82 ans, M. Bouteflika est affaibli par les séquelles d'un AVC, qui l'ont empêché depuis 2013 de s'adresser de vive voix à ses concitoyens et ont rendu rares ses apparitions publiques. Il est officiellement hospitalisé à Genève [en Suisse] pour des examens médicaux et son retour n'avait toujours pas été annoncé jeudi soir, mais son directeur de campagne s'est voulu rassurant.

Jeudi, la contestation s'est poursuivie, notamment dans la capitale, Alger, où les manifestations, officiellement interdites depuis 2001, sont désormais quasi quotidiennes

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Avis légaux et appels d'offres

HEURES DE TOMBÉE
Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi : réservations avant 11 h le vendredi
Publications du mardi : réservations avant 15 h le vendredi
avisdev@ledevoir.com // Tél. : 514-985-3344 // Fax : 514-985-3340

EN BREF

Cachemire indien : le Pakistan annonce plus de 120 arrestations

ISLAMABAD — Le ministère de l'Intérieur pakistanais a annoncé jeudi avoir procédé à l'arrestation de 121 extrémistes présumés, après l'attentat du 14 février au Cachemire indien. Les gouvernements provinciaux ont pris le contrôle de plus de 200 madrasas (écoles coraniques) et écoles ordinaires, ainsi que de 163 dispensaires gérés par des organisations considérées comme extrémistes, indique-t-il dans un communiqué. D'après un responsable gouvernemental, l'une des cibles des autorités est le Jaish-e-Mohammad (JeM), basé au Pakistan. Le second groupe visé est le Jamaat-ud-Dawa (JuD), accusé par l'Inde et les États-Unis d'être responsable des attentats de Bombay en 2008, qui avaient fait 166 morts. Agence France-Presse

Oriol Junqueras candidat à la présidence de la Commission européenne

BRUXELLES — L'ancien vice-président indépendantiste catalan Oriol Junqueras, en détention provisoire en Espagne et principal accusé au procès sur la tentative de sécession de 2017, a été désigné jeudi chef de file des partis régionalistes européens pour les élections européennes de fin mai, a annoncé le parti Gauche républicaine de Catalogne (ERC). L'ERC est l'un des 45 partis de l'Alliance libre européenne, qui regroupe des formations régionalistes et indépendantistes et compte une dizaine de députés au Parlement européen. Les candidats en tête de liste pour le scrutin européen sont pressentis pour présider la Commission européenne, en remplacement de Jean-Claude Juncker. Agence France-Presse

Syrie : des réfugiés demandent à la CPI une procédure contre Assad

LONDRES — Un groupe de réfugiés syriens a appelé jeudi la Cour pénale internationale (CPI) à déclencher une procédure contre le régime de Bachar al-Assad pour crimes contre l'humanité commis pendant la guerre en Syrie. Un dossier contre le président syrien a été déposé devant la CPI par des avocats britanniques représentant 28 Syriens réfugiés en Jordanie. Si la Syrie n'est pas signataire du Statut de Rome, traité fondateur de la CPI, la Jordanie l'est, ont souligné les avocats, en s'appuyant sur une récente décision de la Cour internationale. Les avocats des réfugiés syriens ont indiqué que leur dossier concernait des pratiques de torture, viols, mais aussi des attaques chimiques et des disparitions. Agence France-Presse

Italie : Berlusconi visé par une nouvelle enquête pour corruption

ROME — L'ancien chef du gouvernement italien Silvio Berlusconi est visé par une nouvelle enquête pour corruption, les magistrats le soupçonnant d'avoir acheté une décision judiciaire favorable à sa cause, rapportent les médias. Selon *La Repubblica*, la décision « suspecte » remonte à mars 2016, quand le Conseil d'État a annulé une décision d'un tribunal administratif qui lui avait imposé de vendre des actions qu'il détenait dans la banque Mediobanca, conformément à une requête de la Banque d'Italie. Selon l'agence de presse AGI, trois autres personnes sont visées dans cette enquête, dont le juge du Conseil d'État qui a préparé la décision favorable à M. Berlusconi, un avocat et un ancien fonctionnaire du siège de la présidence du gouvernement. Agence France-Presse

III ÉTATS-UNIS

Paul Manafort condamné à 47 mois de prison

Les procureurs avaient suggéré d'imposer de 19 à 24 ans à l'ancien directeur de campagne de Donald Trump

CHARLOTTE PLANTIVE
À WASHINGTON
AGENCE FRANCE-PRESSE

L'ancien directeur de campagne de Donald Trump, Paul Manafort, a été condamné jeudi à près de quatre ans de prison pour des fraudes fiscale et bancaire débusquées dans le cadre de la tentaculaire enquête russe.

L'ancien lobbyiste de 69 ans écope d'une peine nettement inférieure aux recommandations du ministère de la Justice, qui avait suggéré d'imposer entre 19 et 24 ans de prison.

Paul Manafort a « commis des délits graves », a déclaré le juge T.S. Ellis, qui a fixé la sentence de 47 mois dans un tribunal fédéral d'Alexandria (en Virginie), en banlieue de Washington.

Prenant en compte la jurisprudence « remarquablement légère » dans les affaires de fraude fiscale, le magistrat a justifié son apparente clémence par son désir « d'éviter des disparités » avec d'autres dossiers similaires.

« Ce que vous avez vu aujourd'hui confirme ce que nous disons depuis le premier jour : il n'y a absolument aucune preuve d'une collusion entre Paul Manafort et le gouvernement russe », a déclaré à la sortie du tribunal Kevin Downing, l'avocat du condamné.

L'équipe du procureur spécial Robert Mueller, chargé d'établir s'il y a eu une collusion entre Moscou et l'équipe de campagne de Donald Trump lors de la présidentielle de 2016, n'a pas commenté une décision qui va largement en deçà de ses préconisations.

Il avait demandé une peine significative en relevant que Paul Manafort avait « tenté de reporter sa faute sur les autres », n'avait pas exprimé de remords et avait continué à mentir.

Même s'il s'en sort relativement bien, Paul Manafort n'en a pas fini avec la justice : poursuivi devant un tribunal de Washington dans un dossier parallèle, il sera fixé mercredi sur sa seconde peine.

Le procureur Mueller s'est naturellement intéressé à Paul Manafort, qui a dirigé pendant deux mois la campagne du candidat républicain, mais a aussi au cours de sa carrière entretenu des relations d'affaires avec des Ukrainiens proches de Moscou.

Dans le cadre de son enquête, l'ancien chef du FBI a découvert que Paul Manafort avait, avant 2016, dissimulé au fisc plus de 55 millions de dollars sur une trentaine de comptes à l'étranger. Il a également établi que le consultant avait trompé des banques sur ses finances pour obtenir des prêts.

Ce sont ces fraudes qui ont été jugées cet été à Alexandria devant un jury populaire qui l'avait reconnu coupable de huit chefs d'inculpation.

Les audiences, arides, avaient été pimentées par les révélations sur les goûts de luxe de l'ancien lobbyiste — il a un jour déboursé 15 000 \$ pour une veste en peau d'autruche et fait tailler un bosquet en forme de son initiale « M ».

Jeudi, l'élégant homme de réseau n'était plus que l'ombre de lui-même. Affaibli par la goutte et la détention, il est apparu en fauteuil roulant et tenue verte de prisonnier, incapable de se lever devant le juge.

« Ma vie professionnelle et financière est en ruines. Je ressens de la peine et de la honte », a-t-il déclaré, expliquant avoir eu « le temps de réfléchir » depuis son arrestation. « Je sais que c'est ma conduite qui m'a mené ici », a-t-il ajouté, sans aller jusqu'à s'excuser.

Dans le cadre de ses investigations, le procureur Mueller a aussi démontré que



Jeudi, Paul Manafort est apparu en fauteuil roulant et tenue verte de prisonnier, incapable de se lever devant le juge.

DANA VERKOUTEREN
ASSOCIATED PRESS

Paul Manafort avait dissimulé ses activités de conseil pour l'ancien président ukrainien Viktor Ianoukovitch, soutenu par Moscou, en infraction des règles encadrant les activités de lobbying.

C'est ce volet qui fait l'objet d'une procédure distincte devant un tribunal fédéral de Washington. Dans ce dossier, M. Manafort a accepté en septembre de plaider coupable et de coopérer avec Robert Mueller dans l'espoir d'une peine amoindrie.

Mais selon la justice, il n'a pas tenu ses engagements et a continué à mentir aux enquêteurs, notamment sur ses liens avec un ancien associé, Konstantin Kilimnik, soupçonné par les États-Unis

d'être lié aux services de renseignement russes. Il lui aurait notamment transmis des sondages électoraux pendant la campagne présidentielle.

La juge Amy Berman Jackson dira mercredi si ses mensonges méritent une peine plus lourde.

S'il écopait d'une sentence sévère, il lui resterait un espoir : Donald Trump a fait savoir qu'il n'exclut pas de lui accorder une grâce présidentielle.

En novembre, le milliardaire républicain avait loué le « courage » de son ancien directeur de campagne, l'un des rares selon lui à résister aux pressions de Robert Mueller, qu'il accuse de mener une injuste « chasse aux sorcières ».

III MIGRANTS

Des journalistes et militants humanitaires fichés par les États-Unis

AGENCE FRANCE-PRESSE
À WASHINGTON

Les autorités américaines ont créé une base de données secrète sur les journalistes et les militants humanitaires qui ont suivi une caravane de migrants

d'Amérique centrale qui avait tenté de pénétrer aux États-Unis depuis le Mexique l'an dernier, a rapporté le groupe de télévision NBC.

Dans certains cas, les autorités ont même divulgué leurs passeports pour des signalements, a indiqué NBC 7, une

chaîne locale du groupe, citant des documents obtenus auprès d'une source du ministère de l'Intérieur qui a demandé à ne pas être nommée.

Ces documents recensent des personnes qui devaient être contrôlées à la frontière entre les États-Unis et le Mexique, selon cette source.

Parmi les individus fichés par la police des frontières figurent dix journalistes, dont sept de nationalité nord-américaine, un avocat américain et quarante-sept personnes originaires des États-Unis ou d'autres pays qui sont qualifiées d'organisateur, d'instigateur ou dont les rôles sont « inconnus ».

La liste comprend des partisans d'associations de défense des migrants comme Border Angels (Les Anges de la frontière) et Pueblo Sin Fronteras (Peuple sans frontières), a précisé NBC 7.

Non seulement des individus ont été

signalés pour qu'ils soient contrôlés, mais des dossiers ont également été constitués sur chacune des personnes fichées, a affirmé la source du ministère de l'Intérieur.

« Nous sommes une agence d'enquêtes criminelles, pas une agence de renseignement. Nous ne pouvons pas monter des dossiers sur des gens. Or, ils montent des dossiers. C'est un abus [du rôle des agents frontaliers] », a-t-elle déploré auprès de NBC 7.

Interrogé par la chaîne de télévision, un porte-parole du Service des douanes et de protection des frontières a refusé de confirmer ou de démentir la validité des documents présentés par NBC 7.

Des caravanes de migrants partent régulièrement d'Amérique centrale vers les États-Unis, malgré les efforts du gouvernement Trump pour endiguer l'immigration clandestine.

Ils suivaient une caravane qui a tenté d'entrer aux États-Unis par le Mexique

Résultats des tirages du : 2019-03-06

LOTTO QUÉBEC	649	01 03 18 19 22 37	30 compt.	Québec	10 28 33 36 40 42	26 compt.
1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$	55191091-01			Extra	4757417	
Prochain gros lot (approx.) :	9 000 000 \$					
Lotto MAX Ce soir, 16 MILLIONS \$ (approximatif)						

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III FÉMINISME

La chemise rose

L'

'an dernier, à pareille date, il n'y en avait que pour Justin Trudeau le chantre du féminisme, le héraut de la défense des droits des femmes, l'apôtre de la parité dans son Conseil des ministres. Dans la foulée d'une année marquée par les accomplissements canons du mouvement #MoiAussi, notre premier ministre à la chemise rose défiait toute comparaison avec le Barbe-Bleue de la Maison-Blanche, Donald Trump traînant dans son sillage 19 allégations d'inconduite sexuelle à l'endroit de femmes.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD



Les crises politiques, dont on sait maintenant qu'elles peuvent bouleverser de manière assez radicale le cours des choses, causent-elles non seulement l'émoi mais aussi l'amnésie? A-t-on déjà oublié la Loi sur l'équité salariale, le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres et le projet de loi sur la réduction de la pauvreté, toutes mesures trudeauistes dont un des objectifs est de redorer la situation des femmes? Pour les partis d'opposition, qui se déchaînent ces jours-ci sur l'antiféminisme de M. Trudeau, ces actions n'ont plus de valeur. La ferveur et l'opportunisme qui caractérisent une période préélectorale ne justifient pas les amalgames douteux

comme ceux qui ont été faits dernièrement; par exemple, oser la comparaison entre l'accueil que fit Justin Trudeau de la version des faits de l'ex-procureure générale Jody Wilson-Raybould et le mouvement #MoiAussi de dénonciation des agressions sexuelles...

Les départs fracassants de deux ministres poids lourds de l'équipe libérale, M^{me} Wilson-Raybould d'abord, Jane Philpott ensuite, auront donc porté la sphère politico-journalistique à plus d'une analyse sur le thème « les femmes en politique, comment font-elles autrement? ».

Mais à force de vouloir tout décortiquer par la loupe du genre — femmes de principes, femmes d'intégrité, femmes solidaires, femmes au-dessus de la partisanerie —, on a fini par instrumentaliser ces femmes, jouant sur la ligne sombre du mépris et de la condescendance. Pas du joli.

Disons les choses simplement, sans étiquette de genre: deux ministres, femmes en l'occurrence, ont été emportées dans ce qu'on appelle platement et simplement une crise politique. Elles ont réagi, comme des hommes l'auraient fait aussi, pareillement ou autrement, sans que pour ceux-là, parions-le, on se fût mis à décliner leurs moindres faits et gestes en fonction de leur sexe. La lutte pour l'égalité, c'est aussi cela: cesser de braquer les projecteurs sur les politiciennes en associant ce qu'elles ont fait, dit ou décidé au seul fait qu'elles sont des femmes! Le résultat peut vite devenir contraire à l'intention. Croquant s'ériger en fervents défenseurs des droits des femmes, il s'en trouve plusieurs pour sombrer tête première dans une arrogance bien mal venue.

•••••

Bien qu'il y ait des limites à tout vouloir expliquer par le genre, cela ne dispense pas de tendre encore davantage à l'égalité, notamment en luttant contre la sous-représentation des femmes en politique. L'occasion est belle, en vue de l'élection du 21 octobre 2019, de tendre vers la « zone paritaire » lors de la présentation des candidatures par les principaux partis politiques.

Fort de l'expérience menée avec succès lors de la dernière élection québécoise, *Le Devoir* lance en cette Journée internationale des droits des femmes une Vigie parité qui scrutera les avancées fédérales en la matière. Le Canada fait figure de cancre avec son 63^e rang mondial. Au Québec, où le dernier scrutin a permis d'atteindre le pourcentage record de 47 % de candidates et de 42 % d'élus, des données records, les attentes seront grandes.

En 2015, le chef du PLC s'était engagé à former un Conseil des ministres paritaire; cette promesse s'est concrétisée en première historique. 26 % de femmes avaient alors été élues à travers le Canada, alors qu'on ne comptait que 33 % de candidates dans les différents partis (20 % au PCC, 28 % au Bloc, 31 % au PLC, 40 % au Parti vert et 43 % au NPD). Ces chiffres témoignent de l'ampleur du travail qui reste à accomplir pour qu'on puisse même évoquer une parité digne de ce nom.

Des indices encourageants laissent croire que ce scrutin sera plus « féminin » que jamais, certains partis ayant inscrit à leurs règles la nécessité de mettre les bouchées doubles pour trouver de futures politiciennes. À sept mois du vote, des partis qui accusaient un gênant retard en 2015 ont déjà dépassé leurs anciens scores — comme les conservateurs d'Andrew Scheer, si prompts ces jours-ci à déchirer la chemise rose de M. Trudeau sur l'autel du féminisme.

La lutte pour l'égalité, c'est aussi cela : cesser de braquer les projecteurs sur les politiciennes en associant ce qu'elles ont fait, dit ou décidé au seul fait qu'elles sont des femmes !



LETTRES

Malaise, animosité, haine des francos?

C'est une question que je me pose de plus en plus souvent face à un des deux autres peuples fondateurs du pays qu'on appelle le Canada. Je me sens, comme franco-phonie, très souvent incompris, isolé, bafoué par la majorité anglophone. Et beaucoup de nouveaux Canadiens adoptent cette mentalité de la majorité. De là à vouloir un pays afin de pouvoir exercer un contrôle complet de nos institutions, afin que le gouvernement québécois puisse gouverner en prenant des décisions éclairées sans devoir se mettre continuellement à genoux et tendre la main pour obtenir l'aumône de « nos bons amis » d'Ottawa.

Alors que la loi le permettrait, comment se fait-il que l'ancienne ministre de la Justice, au fédéral, n'ait voulu qu'aller en procès contre SNC-Lavalin, plutôt que d'utiliser la clause autorisant une entente à l'amiable? Pour faire disparaître un fleuron de l'économie québécoise? Son refus est un témoignage éloquent de l'attitude des anglophones envers le Québec! Quand cesserons-nous de courber l'échine et nous assumerons-nous comme peuple dans un pays qui grandira, enfin, selon nos aspirations?

Malheureusement, nous avons cessé de rêver. Nous préférons tendre la main pour recueillir quelques miettes.

Philippe Roy
Gatineau, le 7 mars 2019

Comprendre à 64 %

Sitôt le dernier rapport du Conseil supérieur de l'éducation déposé le 27 février dernier, sitôt il était envoyé à la déchiqueteuse par le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge. Il est vrai que le sujet de l'évaluation des apprentissages suscite depuis toujours les passions et les braquages, mais pourquoi rejeter du revers de la main une proposition qui est pourtant tout à fait en phase avec les programmes actuels?

Car que propose en fait le CSE dans son rapport concernant l'évaluation et les bulletins? De façon générale, le Conseil recommande de revenir à ce qui était pertinent et logique de faire lorsque la Réforme (ou Renouveau pédagogique) a été mise en place au début des années 2000, c'est-à-dire une évaluation critériée, fondée sur des indices précis et détaillés, plutôt qu'une évaluation chiffrée. Parce qu'en effet, dans une logique de développement de compétences, que veut dire des pourcentages? Que disent 62 % ou 87 % à un élève — et à ses parents, ceux pour qui sont d'abord produits les bulletins — quant à sa maîtrise en lecture, en écriture, en communication orale? Est-ce que cela le renseigne sur ses forces et ses faiblesses? Que nous apprennent ces chiffres sur ce qu'il comprend et ne comprend pas? Peut-on être compétent à 62 % ou à 87 %?

Ceux qui poussent des cris d'orfraie en enjoignant de façon mé-

prisante aux membres du CSE de « retourner dans leur tanière », prétendant qu'il s'agit d'une « lubie », devraient s'interroger sur la véritable portée des notes et des moyennes sur l'apprentissage des élèves et sur leur motivation à se rendre en classe. Comme le mentionne le CSE dans son rapport, les notes « contribuent à véhiculer une vision techniciste et comptable de l'évaluation » et les moyennes ne servent qu'à comparer les élèves entre eux, sans informer qui que ce soit sur ce qu'il y a à améliorer, à conserver, à retravailler ou à ne pas répéter. Qui plus est, cette course aux notes — et aux évaluations — fait en sorte que l'enseignement se fait trop souvent en fonction de l'examen à venir plutôt qu'en fonction des apprentissages à effectuer. En somme, les élèves travaillent pour avoir de bonnes notes aux évaluations, avec toute l'anxiété que cela implique, plutôt que pour apprendre. On perd ici de vue le but premier de l'école et les finalités de l'évaluation.

« La scolarité devrait être vue comme un marathon à terminer et non comme un sprint à remporter », mentionne le CSE dans son rapport. M. Roberge, comme ceux qui tirent à boulets rouges sur les membres du CSE, devrait savoir le reconnaître.

Véronique Déméo Coulombe, enseignante au secondaire et maman d'un enfant au primaire

Suzanne Richard, chargée de cours à la formation des maîtres et à la formation continue
Le 4 mars 2019

LIBREOPINION

N'oublions pas les femmes autochtones

Marion Buller

Michèle Audette

Commissaire en chef et commissaire, Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, au nom des commissaires

Le 8 mars, des femmes de toutes les régions du globe imaginent des façons originales de souligner leurs réalisations et de promouvoir un monde plus équitable dans lequel les filles du monde entier pourront s'épanouir et réaliser leur plein potentiel. Cette année, le thème privilégié de la Journée internationale des droits des femmes est l'appel à l'action pour accélérer la réalisation des objectifs d'équilibre entre les sexes. Nous souscrivons entièrement à l'objectif de cette journée mondiale que l'on célèbre depuis 1911, soit depuis plus d'un siècle: améliorer la situation sociale, économique, culturelle et politique des femmes.

Cependant, nous ne pouvons pas tendre à l'égalité tant que nous n'aurons pas reconnu et tenté d'éliminer la violence que vivent trop de femmes et de filles. Des rapports de l'Organisation mondiale de la santé indiquent qu'au cours de leur vie, 35 % des femmes dans le monde sont victimes de violence physique ou sexuelle, et ce chiffre ne représente que les cas de violence signalés.

Une autre réalité inacceptable est qu'ici même, au Canada, les femmes et les filles autochtones sont douze fois plus susceptibles d'être victimes de violence que les femmes non autochtones. La Gendarmerie royale du Canada a dénombré plus de 1200 femmes et filles autochtones portées disparues ou assassinées entre 1980 et 2012, et ce nombre continue d'augmenter. En effet, la collecte de données est incomplète et signifie que la réalité est bien pire encore.

Ces femmes et ces filles — des

mères, des tantes, des sœurs, des nièces — ne sont plus. Leurs rêves, leurs talents, leurs aptitudes ne se concrétiseront jamais, et cela, c'est une perte incommensurable non seulement pour ces familles, mais pour nous tous. Aujourd'hui, nous utilisons l'expression « équilibre entre les sexes », mais comprenons-nous ce qu'elle signifie vraiment? Créer l'équilibre, c'est créer et maintenir un réseau de relations saines, fondées sur le respect mutuel.

Rapport attendu

L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées soumettra son rapport final au plus tard le 30 avril 2019. Partout au pays, 2386 personnes ont participé au processus de consignation de la vérité. Les preuves et les recommandations seront fondées sur les centaines d'heures de témoignages déchirants que les familles,

Une autre réalité inacceptable est qu'ici même, au Canada, les femmes et les filles autochtones sont douze fois plus susceptibles d'être victimes de violence que les femmes non autochtones

les experts et les gardiens du savoir traditionnel ont généreusement livrés. Un merci sincère à toutes celles et tous ceux qui sont venus livrer leur témoignage. Ces femmes, ces hommes et ces familles qui les ont appuyés méritent toute notre reconnaissance et notre soutien.

Aujourd'hui est le premier jour du Canada de demain. On ne peut pas changer le passé, mais on peut travailler ensemble à modeler un avenir meilleur. Soyons tous porteurs et porteuses d'un souffle rassembleur pour offrir au Canada de demain le cadeau de sa diversité par les forces unies de toutes ses communautés.

Aujourd'hui sera aussi pour nous l'occasion de souligner l'extraordinaire résilience des femmes, des filles et des personnes 2SLGBTQIA autochtones lorsqu'il s'agit de défendre leurs droits et de tracer une route pour l'avenir, une route que nous devons tous emprunter ensemble dès aujourd'hui.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Notre colère
est émancipatrice

Marlihan Lopez

Vice-présidente de la Fédération
des femmes du Québec

Nous venons de clore l'édition 28 du Mois de l'histoire des Noirs, *Voix d'émancipation*, qui célébrait la contribution des femmes noires à la société québécoise. Dans ce mois de mars, dédié aux femmes, nous devons nous interroger sur les expériences des femmes noires au sein du mouvement des femmes au Québec. Dans un contexte d'effacement continu de la contribution des femmes noires aux luttes féministes, quel prix ont-elles dû payer pour lever et porter ces voix émancipatrices au sein d'un mouvement qui continue à centrer les expériences des femmes majoritaires et une « féminité » blanche qui se veut universelle.

Il est vrai que le sexisme et la misogynie façonnent les expériences de TOUTES les femmes. Or, les femmes noires font également face à une misogynie qui se conjugue avec le racisme et reproduit des représentations négatives et nuisibles à leur égard. Il ne s'agit pas de vouloir présenter une image homogène et universelle de la femme noire qui existe et résiste de façons très diverses. Il s'agit plutôt de nommer les stéréotypes qui continuent à être véhiculés à leur égard et qui sont également

présents dans les milieux féministes non mixtes (réservés aux femmes).

Historiquement, les femmes noires ont été représentées comme étant des femmes fortes, agressives, intimidantes. Dans un contexte où nos sociétés occidentales valorisent, élèvent et protègent la « féminité » comme étant blanche, vulnérable et fragile, les femmes noires se placent en dichotomie en transgressant ces catégorisations réservées aux femmes majoritaires. Comment cette dichotomie se reflète-t-elle dans un contexte de conflits et de tensions dans des espaces féministes non mixtes où la femme noire perd droit à ce « nous les femmes » et assume le rôle d'agresseur? Quand les femmes dénoncent le sexisme présent dans les milieux mixtes, elles sont perçues comme étant hystériques ou trop sensibles, tandis que quand il s'agit de dénoncer le racisme présent dans des milieux des femmes non mixtes, les femmes noires sont perçues comme étant menaçantes et intimidantes.

Les milieux de travail et de militance féministes non mixtes devraient être un refuge contre le sexisme et l'oppression auxquels font face les femmes dans des contextes mixtes. Or, pour beaucoup de femmes noires, ces lieux d'implication militante et de travail constituent souvent des espaces non sécuritaires où leurs voix

revendicatrices peuvent être considérées comme étant trop agressives et dangereuses. Vouloir parler du racisme et de suprématie blanche équivaut à diviser, voire diluer le mouvement. En tant que femmes, si l'on veut faire partie de la sororité universelle, on nous impose de prioriser les luttes « rassembleuses » qui centrent les expériences des femmes majoritaires. Il ne s'agit pas de ségréguer le mouvement, car la ségrégation *de facto* a toujours été présente, dans un contexte où les femmes noires demeurent sous-représentées dans les lieux décisionnels et absentes dans les débats féministes importants.

Il est fort probable que beaucoup de femmes ne se retrouvent pas dans ce texte. Il y aura ceux et celles qui dénonceront ce texte comme étant divisoire et identitaire. Ce n'est pas grave. Ce texte s'adresse aux femmes noires qui se sentent souvent exclues d'un mouvement qui veut universaliser les expériences des femmes et taire leurs voix émancipatrices sous le prétexte de ne pas causer de division. Un mouvement où le discours dominant nous met encore en position de tutelle, où nous avons seulement le droit d'exister en tant que sujets passifs quand il s'agit d'être sauvées par le féminisme universel.

La mobilisation féministe restera morcelée tant que le féminisme institutionnel continuera à taire et à faire taire les voix émancipatrices qui dénoncent la suprématie blanche et la colonisation. Si l'on veut bâtir des solidarités entre mouvements féministes, il faut renoncer à une vision universaliste et hégémonique de la « féminité » et du « féminisme blanc » et accueillir le potentiel d'un féminisme pluriel, décolonial, antiraciste et émancipateur.

Le moment
de l'invisible

AURÉLIE LANCTÔT



Pour son premier numéro de 2019, l'édition mexicaine du magazine *Vogue* présentait en couverture un portrait de Yalitza Aparicio, la protagoniste du film déjà culte d'Alfonso Cuarón *Roma*, qui retrace la vie de Cleo, une travailleuse domestique de Mexico, dans les années 1970. Aparicio, devenue la première femme autochtone nommée pour l'Oscar de la meilleure actrice, le dit sans détour : le cinéma, c'est un accident de parcours. Pour cette enseignante de 25 ans ayant, comme Cleo, travaillé comme nounou, cuisinière, femme de chambre, c'était une occasion de rembourser rapidement une dette d'études.

Aparicio confie ne jamais s'être sentie interpellée par le cinéma, puisqu'elle n'y voyait pas de filles et de femmes comme elle, sauf dans des rôles mineurs, silencieux. *Roma*, en revanche, braque les projecteurs sur les coulisses de la vie, sur « l'envers du travail », pour reprendre l'expression de la sociologue Rolande Pinard, qui intitule ainsi un ouvrage paru récemment. Et quelle tribune pour faire apparaître l'invisible : Hollywood et le monde entier ! C'est peut-être ce qui explique l'onde de choc provoquée par le film. Cette fiction, comme les œuvres d'art n'émergent jamais dans un vide social, s'est fait le relais d'une lutte, celle-là bien réelle, qui prend racine dans les marges, et ne cesse de prendre de la vigueur.

Après avoir embrassé les mirages du féminisme de chambres de commerce, serions-nous à l'aube d'un « moment de l'invisible » dans la lutte pour l'égalité entre les sexes ? Il faut dire qu'à ce chapitre, on avait drôlement échappé le ballon. Comme l'expliquent Camille Robert et Louise Toupin dans un article paru dans *À Bordo!*, la question du travail invisible a été délaissée lorsque les femmes ont intégré massivement le marché de l'emploi, dans les années 1980. On présumait que l'occupation des femmes hors du logis finirait bien par équilibrer les choses, et au vocabulaire du travail domestique s'est substitué celui de la conciliation travail-famille, qui gomme le caractère genré.

Pourtant, tout ce qui relève du soin, aux enfants ou aux personnes vulnérables, de l'entretien des lieux qu'on habite, de l'éducation des petits, on le sait, demeure l'affaire des femmes. Et si, soudain, ce travail invisible ne l'est plus, c'est parce qu'il y a une crise. Trente années de néolibéralisme ont détruit les institutions qui soulageaient les femmes du fardeau domestique, et la précarisation générale de l'emploi à l'échelle mondiale ne cesse d'aggraver le problème.

L'Organisation internationale du travail (OIT) évalue qu'en 2018, 61 % de la population mondiale occupait un emploi informel, c'est-à-dire un emploi échappant à toute protection sociale, et cette proportion tend à croître. Le travail domestique représente une part importante du secteur informel, tant dans les sociétés riches que dans celles en voie de développement, et, sans surprise, on y retrouve surtout des femmes. En combinant cela avec la crise des institutions du « care » au Nord, on a créé la tempête parfaite. Dans les économies développées, le recours au travail domestique est (re)devenu essentiel à l'autonomie des femmes, qui trouvent au Sud des travailleuses à employer, lesquelles ne bénéficient d'aucune protection contre l'exploitation. Or cette « chaîne globale du soin » prend une importance telle qu'on peut sans doute parler du *care* comme d'une ressource extraite au Sud, au même titre que le minerai ou, à l'ère de « l'économie du savoir », l'expertise. Mais travaille-t-on vraiment à l'égalité en ne faisant que sous-traiter le travail invisible, sans le partager ni même le reconnaître ?

Emilie Nicolas le remarquait jeudi dans ces pages : facile, pour monsieur et madame Tout-le-Monde, d'ignorer celles qui se trouvent tout au bout de cette chaîne du soin. Pourtant, cette question est centrale à la condition féminine, c'est le berceau de la division sexuelle du travail. En ce sens, politiser son inscription dans l'économie peut créer un pont entre les marges et le centre. Ce n'est d'ailleurs pas qu'un enjeu féministe, c'est beaucoup plus large que ça.

Dans un entretien accordé au journaliste Ezra Klein en 2017, Ai-jen Poo, la directrice de la National Domestic Workers Alliance, aux États-Unis, soulignait qu'on situe les « emplois d'avenir » dans le secteur des technologies, sans jamais dire qu'en fait, c'est surtout le travail lié au soin d'autrui qui survivra aux transformations prochaines de l'emploi. Ce travail ne peut pas être avalé par le « progrès », puisque les sociétés capitalistes en dépendent absolument : c'est celui qui rend tous les autres possibles. Et à l'heure de l'effondrement climatique, comment faire reposer l'emploi sur la croissance économique infinie ? Ne faut-il pas plutôt investir les formes de liens sociaux, et de travail, qui allient solidarité et frugalité ?

On touche là au potentiel révolutionnaire de ce « moment de l'invisible ». Il impose un changement radical de perspective : qu'arrive-t-il si l'on appréhende le monde du point de vue de la reproduction de la vie humaine ?

Écrivez-nous !

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à redaction@ledevoir.com. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.



Les femmes ne parlent pas d'une seule et même voix, tout comme les hommes.

KIVILCIM PINAR GETTY IMAGES

La Journée de la femme n'existe pas

Véronique De Sève

Vice-présidente de la CSN

Quel ne fut pas mon étonnement lorsque, lundi dernier, j'ai entendu l'animateur de radio d'une émission matinale se poser la question suivante : le 8 mars, est-ce la Journée internationale des femmes ou de LA femme ? Encore cette éternelle interrogation ! me suis-je écriée en moi-même.

Le pluriel a toujours été de mise pour parler de la Journée internationale des femmes. Il vise à souligner la diversité, et non un soi-disant idéal féminin incarné dans un singulier, ma foi, bien réducteur. Cette année, le Collectif 8 mars a pris l'initiative d'ajouter la notion des droits des femmes au nom de cette journée, qui devient ainsi la Journée internationale des droits des femmes. Je m'en réjouis. Bien sûr, je n'en veux pas à cet animateur de ne pas avoir été mis au courant de ce changement. Mais de grâce, prenons donc enfin note, collectivement, du nom exact de cette journée.

Un mot change tout

Les femmes ne parlent pas d'une seule et même voix, tout comme les hommes, d'ailleurs ! Elles sont plurielles et chacune d'entre elles, unique, représente un individu à part entière. Elles n'ont pas les mêmes idées et ne vivent pas les mêmes réalités quotidiennes. Elles ont

des parcours différents, rencontrent des difficultés qui leur sont propres. Elles sont grandes, petites, rousses, brunnettes, filiformes ou tout en rondeurs. Certaines se disent féministes, d'autres préfèrent le terme humaniste ; d'autres encore refusent toute étiquette. Les femmes ne forment pas un bloc monolithique ! Pour cette raison, j'ai toujours repris les personnes qui parlent de la Journée de la femme et défendu l'appellation Journée internationale DES femmes, pour bien représenter notre grande diversité.

Le 8 mars n'est pas une journée comme les autres : parler des droits des femmes, c'est refléter la vraie nature de ce dont il s'agit. C'est donner à cette journée la perspective militante et féministe qu'elle doit avoir. C'est aussi une occasion pour dénoncer les nombreuses discriminations, inégalités et violences envers les femmes et souligner le chemin parcouru. Le mythe de l'égalité déjà atteinte est tenace ! L'égalité de droit est certes atteinte, mais tant s'en faut dans les faits.

Revendiquons !

Nous devons en convenir : en 2019, les hommes assument de plus en plus de responsabilités familiales. Or, les femmes sont encore majoritairement celles qui supportent la charge mentale et qui jonglent avec les différentes sphères de la

conciliation famille-travail. Moins nombreuses dans les lieux décisionnels, elles ne sont toujours pas parvenues à briser le plafond de verre, et ce, même si elles détiennent autant de compétences que leurs confrères. Les femmes subissent encore trop de violence au travail et dans l'espace public, et le harcèlement sexuel est le lot quotidien de plusieurs d'entre elles. Les écarts salariaux entre les femmes et les hommes subsistent, malgré les luttes passées pour l'équité salariale. La pauvreté et la précarité demeurent aussi de réels enjeux pour elles. Et ce ne sont là que quelques exemples d'inégalités inadmissibles à leur égard.

J'aimerais que les politiques gouvernementales apportent des changements concrets pour une réelle égalité entre les femmes et les hommes, et entre les femmes elles-mêmes. Depuis l'élection de la CAQ, deux ministres se sont succédés à la Condition féminine. Pourtant, nous ne savons toujours pas ce que compte faire ce gouvernement pour enfin atteindre l'égalité que nous demandons depuis si longtemps.

La Journée internationale des droits des femmes 2019 doit être festive et refléter la solidarité qui nous lie, toutes et tous. Mais surtout, elle doit être l'occasion de nous rappeler qu'il reste encore de nombreuses luttes à mener et qu'il faut, ensemble, se donner les moyens de les conduire à terme.

Bon 8 mars !

III POLITIQUE

L'heure de la parité a-t-elle sonné à Ottawa?

Le pays est à la traîne en matière de représentativité féminine

Le Devoir relance en ce 8 mars la Vigie parité, un projet qui durera jusqu'au début de la campagne électorale. Il mesurera régulièrement le pourcentage de candidates investies dans chaque parti en vue des prochaines élections.

GUILLAUME BOURGULT-CÔTÉ
LE DEVOIR

Le cabinet 50-50 de Justin Trudeau donne peut-être l'image d'un Canada qui aurait atteint la parité politique. Sauf que la réalité des chiffres indique autre chose : avec un quart des parlementaires qui sont des femmes au gouvernement fédéral, le pays se situe au 63^e rang mondial en la matière. La campagne électorale qui se profile permettra-t-elle au Canada de suivre l'exemple tracé par le Québec l'automne dernier ?

« C'est ce qu'on espère, dit Thérèse Mailloux, présidente du conseil d'administration du Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD). Mais le Canada part de plus loin que le Québec, et ça évolue très lentement au fédéral. Le Canada reste globalement un mauvais élève en matière de parité. »

Les données de l'Union interparlementaire — qui compare la représentativité des femmes dans 193 parlements — placent le Canada derrière plusieurs démocraties douteuses. N'empêche que les 26,9 % de femmes élues en 2015 (88 députées) représentaient un record canadien. Elles étaient 20 % en 2000, et moins de 10 % en 1984.

Depuis l'élection d'Agnes Macphail en 1921 (elle siégera 19 ans à Ottawa, dont 14 en tant qu'unique femme élue au Parlement), les députées sont certes de plus en plus nombreuses au fil des élections. Mais le GFPD calcule qu'au rythme actuel de croissance, il faudrait attendre encore 105 ans (ou 27 élections) avant d'avoir un Parlement paritaire.

Or, la recette du progrès est connue — et pratiquement mathématique : il faut plus de candidates pour avoir plus d'élues (et, bien sûr, offrir aux femmes des circonscriptions où elles ont une chance de l'emporter...).

Le Québec en a donné un exemple concret lors de la dernière campagne provinciale. Avec un bassin record de 47 % de candidates, les électeurs ont composé une Assemblée nationale au-dessus du seuil de la parité (41,6 % d'élues).

C'est la première juridiction canadienne à atteindre ce palier symbolique, note le groupe À voix égales/Equal Voice. « L'Ontario et la Colombie-Britannique sont aussi très proches, ajoute Thérèse Mailloux. On parle ici des trois provinces les plus peuplées du pays, ça envoie un signe encourageant. »

Pour mesurer la progression : les élections québécoises de 2014 avaient mené à l'élection de 29,6 % de femmes. Un peu plus du tiers des candidats des quatre principaux partis étaient des femmes lors de ce scrutin.

Au fédéral, les élections de 2015 ont mené à l'élection de 26 % de femmes, alors que le bassin de candidats des quatre grands partis (libéraux, conservateurs, néodémocrates et verts) était composé d'exactly un tiers de femmes. Le Bloc québécois avait pour sa part 28 % de candidates.

Quels efforts ?

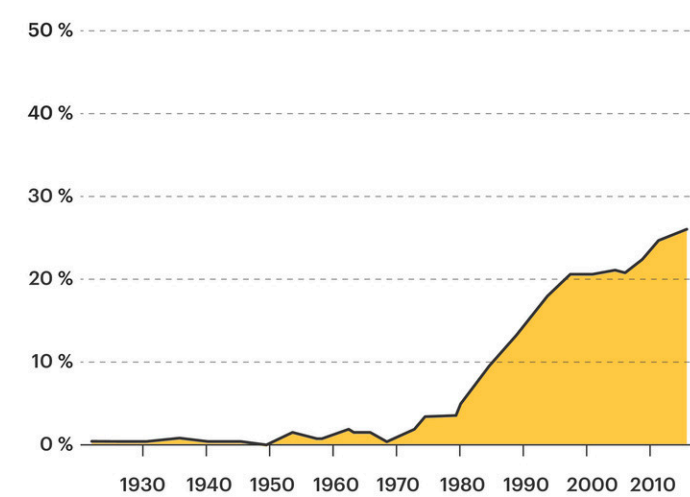
Ce sont les néodémocrates (43 % de candidates) et les verts (40 %) qui ont fait il y a quatre ans les efforts les plus probants pour recruter des femmes. Les libéraux de Justin Trudeau (31 %) et les conservateurs (moins de 20 %) avaient quant à eux fait reculer la moyenne.

Quels efforts seront faits en 2019 pour améliorer ces performances ? Interrogés dans les derniers jours par *Le Devoir*, tous les partis ont eu la même



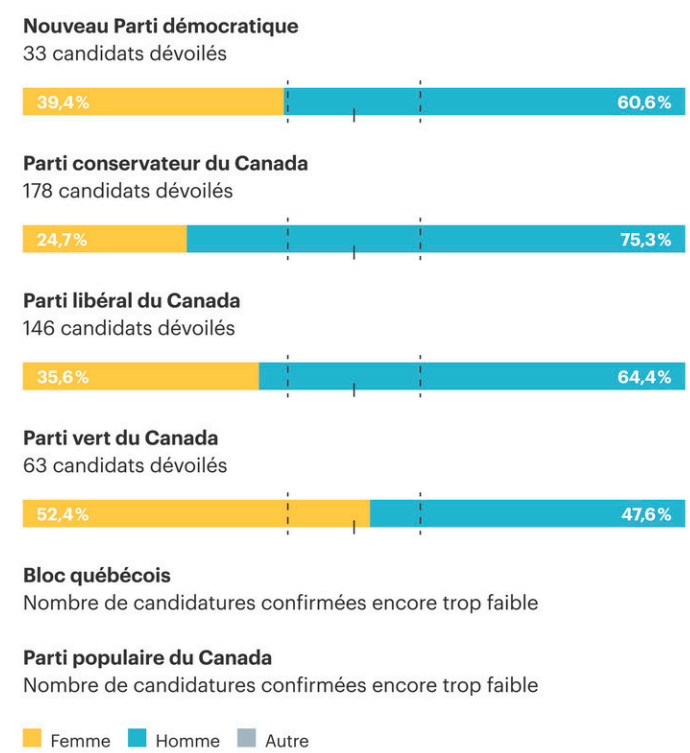
Proportion de députées à la Chambre des communes

Élections générales de 1921 à 2015



Données Bibliothèque du Parlement | Infographie Le Devoir

Vigie parité : 1^{re} compilation



Infographie Le Devoir

Le premier ministre Justin Trudeau et ses ministres lors de leur arrivée au Parlement le 4 novembre 2015

JUSTIN TANG
LA PRESSE
CANADIENNE

réponse : il est difficile de viser un objectif précis, puisque ce sont ultimement les membres des associations de circonscriptions qui élisent leur candidat. « Nous n'avons pas de contrôle sur le résultat final », souligne un organisateur conservateur.

Malgré cela, le Nouveau Parti démocratique (NPD) et le Parti vert du Canada (PVC) ont tous deux l'objectif officiel d'avoir au moins 50 % de candidates à travers les 338 circonscriptions du pays.

Au Parti libéral du Canada (PLC), qui propose à tous ses députés actuels d'être candidats de nouveau et sans investiture (à condition que leur association de circonscription ait rempli des objectifs d'engagement communautaire), on veut forcer les circonscriptions orphelines à faire un réel effort de recrutement.

« Pour qu'une assemblée d'investiture puisse être convoquée, l'association de circonscription doit être en mesure de documenter sa recherche approfondie de candidates potentielles et d'autres candidats de la diversité », indique le PLC sur son site Internet.

Le nouveau chef du Bloc québécois, Yves-François Blanchet, dit pour sa part avoir « exprimé clairement et avec insistance sa volonté que le Bloc atteigne la zone paritaire [40 %] dans les candidatures ». Il a « donné le mandat au parti de se montrer proactif » pour y arriver.

Pour Thérèse Mailloux, il est important que « les partis comprennent qu'il est totalement possible de concilier démocratie locale [les investitures décidées par les membres] et parité — ou zone paritaire ».

Le Parti populaire du Canada n'aura toutefois pas cette préoccupation. Le porte-parole de Maxime Bernier, Martin Masse, indiquait la semaine dernière que les populistes n'ont « aucune mesure pour [atteindre la parité dans les candidatures]. On est en train de se structurer, mais il y a aussi qu'on n'embarque pas dans le jeu de "il faut des quotas de chaque groupe d'intérêt". On est tous Canadiens, quel que soit le groupe, et on vise le maximum de candidatures pour être le plus représentatif possible du Canada ».

Ce sont les néodémocrates (43 % de candidates) et les verts (40 %) qui ont fait il y a quatre ans les efforts les plus probants pour recruter des femmes. Les libéraux de Justin Trudeau (31 %) et les conservateurs (moins de 20 %) avaient quant à eux fait reculer la moyenne.

26,9%
Le pourcentage de femmes qui ont été élues aux élections fédérales de 2015

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous sur LeDevoir.com et sur nos réseaux sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.